



**global witness**

6th Floor, Buchanan House  
30 Holborn, London EC1N 2HS  
Tel +44 (0)20 7492 5820  
Fax +44 (0)20 7492 5821  
Email [mail@globalwitness.org](mailto:mail@globalwitness.org)  
[www.globalwitness.org](http://www.globalwitness.org)

## MÉMO À L'ATTENTION DES ACTIONNAIRES D'ENRC

### ENRC DOIT SE PENCHER SUR DES QUESTIONS PRÉOCCUPANTES RELATIVES À LA CORRUPTION ET PUBLIER SES CONCLUSIONS

12 JUIN 2012

#### Introduction

L'acquisition rapide par ENRC d'actifs miniers d'une valeur de plusieurs milliards de dollars en République démocratique du Congo de septembre 2009 à juillet 2011<sup>1</sup> a été facilitée par l'apparente relation de complicité qu'entretient la société avec Dan Gertler, homme d'affaires également ami du Président Joseph Kabila.<sup>2</sup>

Pendant toute cette période, des sociétés *offshore* associées à M. Gertler ont secrètement acheté des actifs miniers de premier ordre à des prix situés à un niveau largement inférieur à leur valeur marchande, les revendant ensuite à ENRC en réalisant des profits colossaux ; dans un des cas, elles ont même cédé à ENRC une mine pour une somme représentant le quintuple de sa valeur d'origine.<sup>3</sup> Dans le cadre de cette démarche, ENRC a versé des centaines de millions de dollars aux entreprises de M. Gertler.<sup>4</sup> Le porte-parole de M. Gertler a maintenu que les entreprises de ce dernier avaient payé un prix équitable pour ces actifs et a contesté la validité des évaluations commerciales.<sup>5</sup>

Les sociétés écrans *offshore* associées à M. Gertler et payées par ENRC sont des entités énigmatiques qui ont été immatriculées dans des juridictions secrètes et n'ont donc pas déclaré la liste complète de leurs bénéficiaires. Global Witness est d'avis que ces structures *offshore* pourraient permettre à des fonctionnaires congolais corrompus de bénéficier de ces transactions. Si tel est le cas, il se peut qu'ENRC ait consacré de grosses sommes d'argent à des transactions corrompues. ENRC a déclaré qu'elle est « résolument opposée aux pots-de-vin et à la corruption sous toutes ses formes »<sup>6</sup> et qu'elle prendra les mesures nécessaires pour se pencher sur les questions préoccupantes relatives à la corruption.<sup>7</sup> Le porte-parole de M. Gertler a déclaré que celui-ci avait toujours opéré avec « la plus totale honnêteté, intégrité et équité » et que les bénéficiaires des sociétés *offshore* associées à M. Gertler se limitent à des membres de sa famille.<sup>8</sup>

Cela fait plus d'une décennie que M. Gertler exerce une influence politique considérable dans le secteur minier congolais<sup>9</sup> ; il a par ailleurs été très proche de l'« éminence grise » du Président Kabila, Katumba Mwanke, qui, jusqu'à sa mort il y a quelques mois, était depuis de nombreuses années la personnalité politique centrale du secteur minier congolais.<sup>10</sup>

Ces quelques dernières années, les gouvernements successifs du Président Kabila ont vendu dans le secret des parts dans un grand nombre des principales mines de cuivre et de cobalt congolaises, à des prix non divulgués et très inférieurs à leur valeur réelle.<sup>11</sup> Une grande partie de ces actifs ont été vendus à des véhicules *offshore* associés à M. Gertler, bien que l'identité précise de leurs bénéficiaires soit inconnue.<sup>12</sup>

À cause de ces ventes secrètes, l'État congolais a perdu des milliards de dollars de revenus.<sup>13</sup> Nombre des mines qui ont été vendues ont été totalement privatisées, l'État congolais se retrouvant ainsi privé de toute possibilité de bénéficier à l'avenir des revenus de la production de ces mines.<sup>14</sup>

Le produit de la vente à une société associée à Gertler d'au moins une participation dans une mine a en partie permis au gouvernement congolais de financer des frais liés à l'élection de 2011<sup>15</sup>, laquelle a reconduit le Président sortant Joseph Kabila à la tête du pays. Les scrutins ont été condamnés par des diplomates et des observateurs électoraux internationaux estimant qu'ils avaient été entachés d'irrégularités<sup>16</sup> et ont été marqués par des meurtres commis par les forces de la sécurité gouvernementales.<sup>17</sup> À noter que le Congo occupe la dernière place de l'indice du développement humain de l'ONU<sup>18</sup> malgré ses nombreux actifs minéraux, dont beaucoup ont désormais été vendus.<sup>19</sup>

ENRC et Glencore, géant des matières premières, sont les deux compagnies qui se sont le plus souvent porté acquéreuses des mines de cuivre et de cobalt de M. Gertler. Global Witness a également documenté la relation qu'entretient Glencore avec M. Gertler dans un mémo publié le 9 mai 2012, qui peut être consulté à l'adresse [www.globalwitness.org/secretsales](http://www.globalwitness.org/secretsales). Les questions soumises à ENRC et M. Gertler concernant les dossiers évoqués dans ce mémo ont également été publiées sur ce même site. Au moment où Global Witness mettait sous presse le présent mémo, ni M. Gertler ni ENRC n'avaient répondu à ces questions, qui leur avaient été adressées les 14 mai et 15 mai respectivement. Un porte-parole de M. Gertler a toutefois proposé un audit indépendant sur la propriété des sociétés associées à M. Gertler – suggestion dont Global Witness compte discuter plus en détail avec les représentants de M. Gertler.

Peu avant la publication, le porte-parole de M. Gertler a émis une déclaration mettant en cause les « motivations et les intentions [de Global Witness] ainsi que celles des entités qui la financent ou de ses donateurs » et affirmant que nous sommes financés par « les concurrents actuels ou passés du Groupe Fleurette et de ses partenaires en RDC ». On pouvait également lire dans cette déclaration que Global Witness avait rejeté l'offre d'audit indépendant que lui avait adressée le Groupe Fleurette. Ces affirmations sont inexactes. Il convient d'ajouter que Global Witness serait ravie de discuter de la proposition d'audit, ce qu'elle a d'ailleurs fait savoir au Groupe Fleurette à plusieurs reprises.

Cinq transactions minières impliquant ENRC se détachent nettement, dont Global Witness estime qu'elles posent un risque de corruption. Global Witness est préoccupée à plusieurs titres, notamment :

- La plupart des transactions impliquent des sociétés associées à un homme d'affaires dont le parcours a été marqué à de nombreuses reprises par l'achat secret d'actifs miniers sous-évalués et qui est ami du Président Kabila. M. Gertler pourrait par conséquent avoir servi d'intermédiaire pour permettre à ENRC d'acquérir des mines de cuivre et de cobalt.
- Les sociétés *offshore* auxquelles ENRC a racheté des actifs miniers ont obtenu leurs licences par le biais de marchés conclus dans le secret et n'ayant fait l'objet d'aucune procédure d'appel d'offres.
- Ces sociétés *offshore* n'ont pas révélé la liste complète de leurs bénéficiaires. Il existe un risque que parmi ces bénéficiaires figurent des fonctionnaires congolais corrompus.
- Au moins quatre des licences ont été obtenues par des sociétés *offshore* à des prix largement inférieurs à leur évaluation commerciale. Dans au moins deux de ces cas, les sociétés *offshore* ont ensuite rapidement revendu les actifs à ENRC, dégageant par là-même un profit substantiel.
- Dans deux cas au moins, ENRC a financé les achats initiaux effectués par des sociétés *offshore* proches de Gertler au lieu de traiter directement avec le gouvernement congolais. Cela nous amène à nous demander si ENRC aurait joué un rôle dans les ventes secrètes initiales à ces sociétés.

En résumé, les cinq transactions en question sont les suivantes :

1. **Acquisition par ENRC d'une participation dans la mine SMKK** : En décembre 2009, ENRC a acheté une option en vue d'acquérir une participation de 50 % dans la mine de cuivre et de cobalt de SMKK pour 25 millions de dollars à une société *offshore*, Emerald Star Enterprises Limited. Cependant, Emerald Star Enterprises Limited n'était pas encore propriétaire de cette participation. Cela

indique qu'ENRC avait de bonnes raisons de penser qu'Emerald Star Enterprises Limited, société liée à Dan Gertler, pourrait obtenir cette participation auprès de la compagnie minière d'État, la Gécamines. Lorsque la Gécamines a fini par vendre cette participation à Emerald Star Enterprises Limited en février 2010, celle-ci ne lui a versé que 15 millions de dollars. Emerald Star Enterprises Limited s'est donc retrouvée avec un excédent de 10 millions de dollars. ENRC a ensuite versé 50 millions de dollars supplémentaires et conclu l'achat en juin 2010. Par conséquent, le montant total qu'a versé ENRC pour les 50 % de participation s'est élevé à 75 millions de dollars, soit cinq fois la valeur de la vente conclue entre la Gécamines et Emerald Star Enterprises Limited. ENRC aurait pu exercer un droit de préemption afin d'obtenir la participation au même prix de 15 millions de dollars offert par Emerald Star Enterprises Limited, mais il semblerait qu'elle ait renoncé à cette possibilité. En bref, il semblerait qu'ENRC ait choisi de préfinancer une société *offshore* opaque et lui ait permis de dégager des bénéfices considérables au lieu de traiter directement avec le gouvernement.

2. **Acquisition par ENRC d'une participation dans Kolwezi** : En janvier 2010, la Gécamines, société minière d'État, a résilié son contrat avec First Quantum et secrètement octroyé les parts qu'elle détenait dans le projet de traitement des rejets miniers de Kolwezi au Groupe Highwind, un réseau de sociétés *offshore* associé à Dan Gertler. Les documents contractuels indiquent qu'ENRC a prêté au Groupe Highwind l'argent nécessaire pour couvrir la prime de signature de 60 millions de dollars pour sa participation. ENRC a également versé 175 millions de dollars dans le cadre d'un marché conclu en août 2010 visant le contrôle de 50,5 % de cette participation. Tout cela suggère qu'ENRC a promis des fonds au Groupe Highwind avant même que la Gécamines n'ait vendu sa participation dans Kolwezi. Cela laisse entendre qu'ENRC aurait pu agir de connivence avec Dan Gertler dans la vente secrète de Kolwezi et enrichir un groupe de sociétés *offshore* dont les bénéficiaires sont inconnus mais parmi lesquels pourraient figurer des fonctionnaires congolais corrompus.
3. **Règlement à l'amiable conclu par ENRC concernant Frontier et Lonshi** : Les mines de cuivre Frontier et Lonshi ont également été confisquées à First Quantum en mai 2010, pour ensuite être octroyées dans le secret à trois sociétés *offshore* dont les bénéficiaires sont inconnus. Deux de ces sociétés *offshore* semblent être liées à Dan Gertler. Dans le cadre d'un accord de 1,25 milliard de dollars passé entre ENRC et First Quantum en janvier 2012, ENRC a acquis deux sociétés, Comisa SPRL et Frontier SPRL, qui auparavant avaient formellement appartenu à First Quantum. Les deux sociétés avaient perdu leurs droits d'exploiter les mines de Frontier et de Lonshi au profit des trois sociétés *offshore* mais ont néanmoins été acquises par ENRC dans le cadre de l'accord, ce qui indique qu'ENRC s'attendait à réobtenir les licences. Si ENRC achète les licences aux sociétés *offshore*, cela revient à verser de l'argent à des sociétés opaques dont les bénéficiaires sont inconnus et parmi lesquels pourraient figurer des fonctionnaires congolais corrompus.
4. **Acquisition par ENRC de Dezita Investments Limited** : ENRC a fait savoir dans son rapport annuel de 2011 publié en avril 2012 qu'elle avait déboursé 195 millions de dollars pour acquérir une société *offshore* qui semblerait être liée à Dan Gertler, et qui s'est vu octroyer un permis d'exploration dans le secret. Il s'agit là d'un nouvel exemple de société *offshore* opaque qui fait faire une « volte-face » à des biens au profit d'ENRC. Les bénéficiaires ultimes de Dezita Investments Limited sont inconnus, par conséquent cette transaction pose un risque de corruption.
5. **Acquisition par ENRC de la CAMEC** : En 2007, Dan Gertler a acheté une participation dans la CAMEC, société cotée au marché alternatif de la Bourse de Londres, l'AIM. Lorsqu'ENRC a acquis la CAMEC en 2009, elle a passé des conventions d'achat d'actions avec plusieurs sociétés *offshore* déclarées par la CAMEC comme étant ses actionnaires. Certaines de ces sociétés *offshore* de plus petite taille semblent avoir été « extraites » de sociétés *offshore* liées à Gertler qui étaient actionnaires de la CAMEC. Global Witness a de sérieuses inquiétudes quant à la possibilité que des fonctionnaires congolais corrompus pourraient faire partie des bénéficiaires de ces petites sociétés.

Courant 2011, ENRC a instauré un Comité de lutte contre les pots-de-vin et la corruption chargé, précise la société, de « coordonner les approches [qu'adopte ENRC] par rapport aux questions de pots-de-vin et de

*corruption à travers les principaux départements afin de s'assurer de la cohérence et de l'efficacité des travaux menés pour empêcher et détecter la corruption* ». Dans son rapport annuel de 2011, ENRC a pris acte des articles de presse consacrés à une polémique autour de « l'achat de certains actifs de la RDC », indiqué qu'elle s'est mise en relation avec le bureau britannique des fraudes graves (*Serious Fraud Office*, SFO) et annoncé avoir lancé un examen complet des risques de pots-de-vin conjointement avec des conseillers juridiques externes.<sup>20</sup> Global Witness est d'avis que ces mesures seront insuffisantes si les recommandations suivantes ne sont pas mises en œuvre :

1. *ENRC doit publier les résultats de ses enquêtes internes dans leur intégralité, y compris les réponses exhaustives aux questions que lui a posées Global Witness, questions qui peuvent être consultées à l'adresse [www.globalwitness.org/secretsales](http://www.globalwitness.org/secretsales).*
2. *Dès que son examen des risques sera terminé, ENRC devra rendre compte des méthodes qu'elle envisage d'utiliser pour à l'avenir empêcher, détecter, signaler et enquêter sur des actes potentiels de corruption.*
3. *ENRC doit cesser de conclure des affaires avec des entités offshore dont les bénéficiaires ne sont pas déclarés publiquement, et lorsqu'il existe des risques significatifs de corruption.*

Le présent document va maintenant revenir en détail sur les cinq dossiers évoqués ci-dessus.

### **Acquisition par ENRC d'une participation de 50 % dans SMKK par l'intermédiaire de Dan Gertler**

SMKK contrôle des projets dans les secteurs du cuivre et du cobalt qui s'appuient sur deux permis d'exploration. En septembre 2009, ENRC a acquis 50 % de SMKK en achetant la CAMEC, une compagnie minière cotée à la Bourse de Londres et disposant d'actifs au Congo. La CAMEC avait auparavant acquis ces 50 % de participation dans SMKK pour 85 millions de dollars en 2008, les autres 50 % restant entre les mains de la Gécamines, compagnie minière appartenant à l'État.<sup>21</sup>

La Gécamines a ensuite vendu les 50 % restants dans le secret pour 15 millions de dollars à Emerald Star Enterprises Limited<sup>22</sup>, une société écran immatriculée dans les îles Vierges britanniques contrôlée par une fiducie détenue par des membres de la famille de Gertler.<sup>23</sup> Emerald Star Enterprises Limited a ensuite revendu cette participation au profit d'ENRC, moyennant 75 millions de dollars.<sup>24</sup> L'identité précise des bénéficiaires d'Emerald Star Enterprises Limited n'est pas connue et l'on ignore entre quelles entités les 60 millions de dollars de bénéfices ont été partagés.

La manière dont ENRC a divulgué des informations sur ce dossier suggère qu'ENRC a avancé les fonds à Dan Gertler afin que la Gécamines accorde les 50 % de participation qui restaient dans SMKK.

Dans une déclaration faite à la *Companies House* britannique, ENRC a déclaré avoir acquis une option pour 25 millions de dollars le 21 décembre 2009 qui lui donnait le droit d'acheter 50 % des parts de SMKK à son « propriétaire », Emerald Star Enterprises Limited.<sup>25</sup> Cependant, Global Witness vient d'obtenir des renseignements, y compris le détail des procès-verbaux de la Gécamines, qui indiquent que la Gécamines n'a fourni à Emerald Star Enterprises Limited ses 50 % de parts dans SMKK qu'en février 2010.<sup>26</sup> Il semblerait par conséquent qu'ENRC ait passé l'accord d'option de décembre 2009 avec Emerald Star Enterprises Limited *avant* qu'Emerald Star Enterprises Limited n'ait même acheté à la Gécamines les 50 % de parts restantes en février 2010.

En déclarant à tort qu'Emerald Star Enterprises Limited était propriétaire des 50 % de parts restantes de SMKK, ENRC laisse entendre que Dan Gertler avait acquis de manière indépendante ces 50 % et les avait ensuite revendus à ENRC.

En réalité, il semblerait qu'Emerald Star Enterprises Limited ait reçu de la part d'ENRC un paiement de 25 millions de dollars, dont elle s'est ensuite servi pour acheter en secret les 50 % de parts restantes pour

15 millions de dollars, d'où un excédent de 10 millions de dollars. À la conclusion de la transaction, en juin 2010, Emerald Star Enterprises Limited avait reçu 50 millions de dollars supplémentaires de la part d'ENRC, soit 75 millions de dollars au total.<sup>27</sup>

La transaction dont il est question ci-dessus est d'autant plus contestable si l'on considère qu'au titre de l'accord de joint-venture d'origine couvrant SMKK, ENRC aurait pu exercer un droit de préemption sur les 50 % restants de SMKK. Ce droit de préemption était d'abord attribué à la première entité privée qui avait acquis les premiers 50 % de SMKK, lui donnant ainsi la possibilité de faire une offre équivalente à celle de n'importe quel tiers pour les 50 % restants de SMKK qui appartenaient alors à la Gécamines. Lorsqu'ENRC a acquis les premiers 50 % de SMKK en rachetant la CAMEC en 2008, elle aurait acquis ce droit de préemption.<sup>28</sup>

ENRC n'a pas fait d'offre équivalente à celle d'Emerald Star Enterprises Limited et n'a pas saisi les 50 % restants pour 15 millions de dollars. Au lieu de cela, ENRC a permis à Emerald Star Enterprises Limited d'acheter la part de SMKK pour 15 millions de dollars, qu'elle a ensuite rachetée 75 millions de dollars quelques mois plus tard.

*Il semblerait par conséquent qu'ENRC ait préfinancé l'acquisition par Emerald Star Enterprises Limited, en s'appuyant sur les relations politiques de M. Gertler pour acheter un actif qu'elle n'aurait peut-être pas pu acquérir à l'État congolais sans l'intervention de M. Gertler. L'identité des bénéficiaires d'Emerald Star Enterprises Limited n'est pas connue.*

#### **Acquisition par ENRC d'une participation dans le projet de traitement des rejets miniers de Kolwezi, par l'intermédiaire de Dan Gertler**

En août 2009, le gouvernement congolais a entamé une série de démarches juridiques afin d'abroger les droits dont disposait First Quantum concernant Kolwezi, démarches qui ont conduit à la résiliation des permis que la compagnie détenait pour le projet de traitement des rejets cuprifères et à la confiscation des installations de First Quantum.<sup>29</sup>

Le 7 janvier 2010, la compagnie minière congolaise d'État, la Gécamines, a résilié son contrat avec First Quantum relatif à Kolwezi. La Gécamines a sur-le-champ formé une nouvelle joint-venture<sup>30</sup>, Metalkol SPRL, qui a secrètement octroyé 70 % du contrôle du projet à un groupe de sociétés des îles Vierges britanniques désignées collectivement par le nom « Groupe Highwind ». <sup>31</sup> Le contrat passé entre le Groupe Highwind et la Gécamines, publié quelque temps après l'exécution de la transaction, stipulait que le Groupe Highwind verserait 60 millions de dollars à la Gécamines en guise de bonus de signature.<sup>32</sup>

Quelques mois plus tard, le Groupe Highwind revendait plus de la moitié de sa part de 70 % dans Kolwezi au profit d'ENRC. En effet, le 14 juin 2010, ENRC a conclu un accord préliminaire au titre duquel elle s'engageait à acheter 50,5 % des parts de Camrose, une compagnie qui, d'après ENRC, contrôlait la totalité de l'actionnariat des quatre sociétés formant le Groupe Highwind.<sup>33</sup> L'annonce formelle de cet accord a eu lieu le 20 août 2010. Pour obtenir 50,5 % des parts de Camrose, ENRC a passé des conventions d'achat d'actions avec trois sociétés immatriculées dans les îles Vierges britanniques, à savoir Silvertide Global Limited, Zanette Limited et Cerida Global Limited, dont ENRC a affirmé qu'elles étaient « détenues par la fiducie de la famille Gertler ». <sup>34</sup> ENRC a versé 175 millions de dollars pour se procurer 50,5 % des parts de Camrose.<sup>35</sup>

Dans un accord préliminaire passé avec Camrose et daté du 14 juin 2010, ENRC a divulgué qu'elle s'était également engagée prêter 400 millions de dollars à Camrose, dont un versement de 60 millions de dollars pour « satisfaire aux obligations de pas-de-porte [bonus de signature] du Groupe Highwind ». <sup>36</sup>

Ce pas-de-porte se situait bien en dessous des évaluations commerciales de Kolwezi. D'une estimation réalisée en juillet 2010 par Numis, selon laquelle 65 % des parts de Kolwezi avaient une valeur de 2,5 milliards de dollars, on peut donc déduire qu'une participation de 70 % aurait valu 2,69 milliards de dollars. D'après deux autres évaluations, obtenues par Global Witness à la condition de préserver l'anonymat des institutions financières de réputation internationale concernées, une participation de 70 % dans Kolwezi vaudrait

respectivement 334 millions de dollars (décembre 2009) et 1,58 milliard de dollars (mai 2010). Bien que ces évaluations soient très différentes, elles sont toutes bien supérieures au pas-de-porte de 60 millions de dollars versé par le Groupe Highwind.

La somme versée par ENRC pour une participation de 50,5 % dans Camrose semble également être très basse si l'on tient compte des évaluations de Kolwezi remontant à mai et juillet 2010 évoquées ci-dessus, qui ont toutes les deux été réalisées peu de temps après l'annonce par ENRC du marché qu'elle avait conclu avec Camrose. D'après l'évaluation de juillet 2010, la participation acquise par ENRC aurait été estimée à pas moins de 1,36 milliard de dollars, tandis que d'après l'évaluation de mai 2010, elle aurait valu 798 millions de dollars.

Le fait qu'ENRC ait promis un pas-de-porte indique que le Groupe Highwind lui-même n'a rien versé à l'État congolais jusqu'à l'intervention d'ENRC. Cet arrangement laisse entendre qu'ENRC patientait peut-être « en coulisses » depuis que le projet de Kolwezi avait été confisqué à First Quantum et vendu au Groupe Highwind.

Global Witness est préoccupée par le fait qu'ENRC a ainsi structuré cette transaction afin que la compagnie puisse bénéficier de l'accès privilégié de M. Gertler aux ressources. Global Witness s'inquiète également de ce que le paiement de 175 millions de dollars aurait pu servir à enrichir des fonctionnaires congolais corrompus étant donné que l'identité des bénéficiaires ultimes du Groupe Highwind reste cachée. ENRC a déclaré en septembre 2010 qu'avant d'acquérir sa participation dans Kolwezi, elle avait « entrepris un vaste processus de diligence raisonnable et [qu'] ENRC reste totalement satisfaite des conclusions ».<sup>37</sup>

Global Witness est également très préoccupée par la manière dont ENRC va continuer de financer le développement de Kolwezi.

Lors d'une téléconférence organisée le 5 janvier 2012, le PDG d'ENRC Felix Vulis a confirmé que c'est ENRC qui financerait la totalité du coût de développement du projet de Kolwezi.<sup>38</sup> Il s'avère donc qu'ENRC prendra en charge l'intégralité des coûts du projet alors qu'elle ne détient que 35,35 % des parts de Kolwezi (50,5 % des 70 %).

Entretemps, les 34,65 % restants (70 % moins 35,35 %) des 70 % octroyés au départ au Groupe Highwind restent entre les mains de Cerida Global Services<sup>39</sup> qui, comme nous l'avons vu ci-dessus, est une société associée à Dan Gertler. En réalité, cela signifie que la fiducie de la famille Gertler recevra 34,65 % des revenus de production sans risquer un seul de ses centimes, tandis qu'ENRC assumera tous les coûts de développement.

L'identité des bénéficiaires de Cerida Global Limited n'ayant pas été déclarée, on peut déduire de ce qui précède qu'ENRC, en développant Kolwezi, enrichira des intérêts cachés liés à Dan Gertler.<sup>40</sup>

*L'acquisition de 70 % des parts par des sociétés liées à Dan Gertler nous conduit directement à nous demander si la vente de Kolwezi était prévue pour enrichir des intérêts privés au lieu de bénéficier à l'État congolais. Le préfinancement du Groupe Highwind par ENRC et sa prise en charge de Cerida Global Limited soulèvent par ailleurs de graves questions sur la possibilité qu'ENRC ait fini par financer des fonctionnaires congolais corrompus et agissant dans le secret.*

### **Règlement à l'amiable conclu par ENRC concernant Frontier et Lonshi**

Au milieu du mois de mai 2010, la Cour suprême du Congo a privé First Quantum de la participation qu'elle détenait dans les projets de Frontier et de Lonshi en retirant les droits miniers de Frontier SPRL et de Comisa SPRL, filiales de First Quantum.<sup>41</sup>

First Quantum a appris cette décision de la Cour suprême du Congo le 21 mai 2010. Une semaine avant, une société écran immatriculée à Hong Kong, Fortune Ahead Limited, était constituée en entreprise de manière formelle.<sup>42</sup> Le 10 juin 2010, Fortune Ahead Limited devenait actionnaire à 70 % d'une nouvelle joint-venture couvrant les projets de Frontier et de Lonshi. Le bonus de signature que Fortune Ahead Limited s'était engagée à verser se montait à 30 millions de dollars.<sup>43</sup>

Le 28 mars 2011, la Sodimico, compagnie d'État qui détenait les 30 % de parts restant dans Frontier et Lonshi, a vendu ses parts pour la somme de 30 millions de dollars à deux sociétés immatriculées dans les îles Vierges britanniques, Sandro Resources Limited et Garetto Holdings Limited.<sup>44</sup>

En tout, Frontier et Lonshi ont donc été cédées pour 60 millions de dollars, un montant très inférieur aux évaluations commerciales. Un rapport publié en juillet 2010 par Numis valorisait 100 % des parts de Lonshi à 392 millions de dollars et 95 % des parts de Frontier à 1,568 milliard de dollars. Global Witness a obtenu plusieurs autres évaluations qui indiquent toutes que la valeur de Frontier, à elle seule, est supérieure à un milliard de dollars.<sup>45</sup>

Des preuves indirectes suggèrent que Sandro Resources Limited et Garetto Holdings Limited sont liées à Dan Gertler. Les deux sociétés ont été immatriculées par le même agent des îles Vierges britanniques que celui qui a enregistré deux autres sociétés associées à M. Gertler, à savoir Biko Invest Corp et Rowny Assets Limited.<sup>46</sup> Biko Invest Corp et Rowny Assets Limited ont acheté des actifs miniers à l'État congolais le même jour qu'était conclue la transaction impliquant Sandro Resources Limited et Garetto Holdings Limited.<sup>47</sup>

Ni ENRC ni Dan Gertler n'ont répondu à des questions concernant l'existence éventuelle de liens entre Fortune Ahead Limited et M. Gertler.

À l'issue d'une procédure d'arbitrage lancée par First Quantum contre le gouvernement congolais et le Groupe Highwind, ENRC a décidé de conclure un règlement à l'amiable en janvier 2012. Dans le cadre de ce règlement de 1,25 milliard de dollars, ENRC a acquis Kolwezi Investments Limited et sa filiale Congo Mineral Developments Limited (l'ancienne société chargée du développement du projet de traitement des rejets miniers de Kolwezi), Frontier SPRL et Comisa SPRL, ainsi que Roan Prospecting & Mining SPRL (qui détient certains actifs se rapportant au projet de Kolwezi).<sup>48</sup>

Cependant, ce règlement à l'amiable n'englobait pas les droits miniers qui avaient été réattribués à Fortune Ahead Limited, Sandro Resources Limited et Garetto Holdings Limited. Le PDG d'ENRC, Felix Vulis, a annoncé le 5 janvier 2012 qu'ENRC était en pourparlers avec Fortune Ahead Limited afin d'obtenir la licence minière de Frontier.<sup>49</sup> Il a également précisé qu'ENRC pourrait entamer des discussions avec « une société basée à Hong Kong » (probablement Fortune Ahead Limited) concernant la licence minière de Lonshi.<sup>50</sup> On ignore si ENRC a entamé ou prévoit d'entamer des discussions concernant les licences minières avec Sandro Resources Limited et Garetto Holdings Limited.<sup>51</sup>

Il semblerait financièrement peu judicieux qu'ENRC ait convenu de verser des montants considérables<sup>52</sup> pour acquérir Frontier SPRL et Comisa SPRL – deux sociétés qui ont perdu leurs licences – si elle n'estimait pas pouvoir également récupérer les licences auparavant couvertes par ces deux sociétés. Cela suggère qu'ENRC savait au moins en janvier 2012 qu'elle serait assurée d'acquérir les licences minières détenues par Fortune Ahead Limited.

Si ENRC devait confirmer ces acquisitions, cela reviendrait pour ainsi dire à alimenter des comptes bancaires liés à des sociétés écrans *offshore* qui ont acquis leurs participations dans les licences de Frontier et de Lonshi dans le secret. Global Witness est préoccupée par le fait que tout paiement adressé à Fortune Ahead Limited, Sandro Resources Limited et Garetto Holdings Limited pourrait en fin de compte financer des fonctionnaires corrompus au Congo.

*Le fait que les sociétés Frontier SPRL et Comisa SPRL sont incluses dans l'accord passé entre ENRC et First Quantum suggère qu'ENRC avait reçu l'assurance qu'elle finirait par acquérir les licences se rapportant à Frontier et Lonshi. Il semblerait également qu'ENRC soit disposée à conclure des affaires avec des sociétés écrans offshore qui ont acquis des biens à des prix fortement sous-évalués et dont les bénéficiaires n'ont pas été déclarés. Cela pose un danger de corruption substantiel.*

#### **Acquisition de Dezita Investments Limited par ENRC**

D'après le rapport annuel 2011 d'ENRC publié au mois d'avril 2012, ENRC a acquis 100 % des actions ordinaires de Dezita Investments Limited pour la somme de 195 millions de dollars, transaction conclue en juillet 2011.<sup>53</sup>

Dezita Investments Limited détient le permis d'exploitation numéro PE 1284 en République démocratique du Congo. Ce permis est immédiatement adjacent et contigu aux permis détenus par la joint-venture qu'a conclue ENRC avec Camrose pour Kolwezi.

On ignore la manière dont Dezita Investments Limited s'est vu octroyer le permis PE 1284 et si elle a dû payer un montant quelconque pour obtenir ce permis. On ignore par ailleurs qui sont les bénéficiaires ultimes de Dezita Investments Limited.

L'adresse de Dezita Investments Limited qui figure dans le registre minier congolais est la même que celle utilisée par d'autres sociétés liées à Dan Gertler.<sup>54</sup> Cela suggérerait que Dan Gertler aurait encore revendu un bien qu'il détient au profit d'ENRC.

*Les bénéficiaires de Dezita Investments Limited n'étant pas connus, et vu les caractéristiques des investissements dont il est question dans les pages précédentes du présent mémo, il semblerait qu'à nouveau ENRC risque de verser des fonds dans une société offshore susceptible de servir de façade à des fonctionnaires congolais. La transaction a été conclue en juillet 2011, après l'entrée en vigueur de la loi britannique sur les pots-de-vin, le « UK Bribery Act ».*

#### **Acquisition de la CAMEC par ENRC par l'intermédiaire de sociétés offshore**

Cette partie étudie la manière dont ENRC a acquis la CAMEC, compagnie minière cotée à l'AIM dans laquelle M. Gertler avait acquis des parts. Elle décrit : a) le contexte dans lequel M. Gertler a acquis des parts dans la CAMEC ; b) la manière dont ces parts ont été réparties entre plusieurs sociétés *offshore* distinctes ; et c) la manière dont ces différentes participations ont été acquises par ENRC dans le cadre de sa procédure d'acquisition de la CAMEC.

Le 12 juillet 2007, RP Explorer Master Fund (une entité liée à Gertler) a annoncé être fortement opposée à l'offre d'achat présentée par la CAMEC concernant Katanga Mining Limited.<sup>55</sup> La CAMEC a néanmoins présenté une offre publique d'acquisition de toutes les actions de Katanga Mining Limited le 29 août 2007 mais, le lendemain, le Procureur général congolais abrogeait la principale licence minière de la CAMEC.<sup>56</sup>

Une fusion entre la CAMEC et Katanga Mining Limited aurait à l'époque donné naissance au plus gros producteur mondial de cobalt.<sup>57</sup> Mais suite à la décision du Procureur général, le cours de l'action de la CAMEC s'est immédiatement retrouvé en chute libre, réduisant considérablement la valeur de son offre et, en fin de compte, la forçant à retirer son offre.<sup>58</sup> En novembre 2007, Nikanor, une société contrôlée en partie par M. Gertler<sup>59</sup>, est intervenue pour fusionner avec Katanga Mining Limited.<sup>60</sup>

Le lendemain de la fusion, Prairie International (une autre entité contrôlée par Gertler) a convenu d'une joint-venture distincte conclue à 50-50 avec la CAMEC, baptisée DRC Resources Holdings Limited, qui réunissait des actifs distincts contrôlés par Prairie International et la CAMEC.<sup>61</sup>

La structure d'entreprise de la CAMEC a alors été ajustée. En vertu des modalités du nouvel accord, Prairie a reçu 815 000 000 nouvelles actions de la CAMEC, soit environ 39,9 % du capital social élargi de la CAMEC, en échange de quoi Prairie cédait à la CAMEC ses 50 % de participation dans DRC Resources Holdings Limited.<sup>62</sup> Une fois cette transaction conclue, cette « nouvelle » CAMEC, dont M. Gertler détenait désormais des parts, a retrouvé la licence qu'elle s'était précédemment vu suspendre.<sup>63</sup>

En juin 2008, la CAMEC a été contrainte d'annoncer<sup>64</sup> que les sociétés énumérées ci-après étaient actionnaires de la CAMEC ; elle a également confirmé que cela était le résultat « de l'attribution de nouvelles actions suite à l'approbation de l'acquisition par les actionnaires de la CAMEC » concernant DRC Resources Holdings Limited.<sup>65</sup> Les nouvelles actions ayant été attribuées à Prairie, ces sociétés doivent avoir été créées à partir de Prairie après la conclusion de l'accord de novembre 2007.<sup>66</sup>



Sociétés	Nombre d'actions de la CAMEC	Pourcentage de capital social émis et droits de vote de la CAMEC
Gladioli International Group Limited	97 288 078	3,8 %
Delena International Limited	114 456 562	4,4 %
Padbury Holdings Limited	227 005 515	8,8 %

Il ne semble pas y avoir de raison claire pour laquelle ces trois sociétés ont été créées à partir de Prairie. Global Witness est par conséquent préoccupée par le fait que Gladioli International Group Limited, Delena International Limited et Padbury Holdings Limited pourraient avoir été établies en tant qu'actionnaires de la « nouvelle » CAMEC pour rétribuer des fonctionnaires congolais corrompus et leurs intermédiaires qui étaient intervenus afin de mettre au pas l'« ancienne » CAMEC et de faciliter la fusion de Nikanor avec Katanga Mining Limited ainsi que l'acquisition par Prairie International d'actions de la CAMEC.

Le 17 septembre 2009, ENRC a acquis la « nouvelle » CAMEC et, par là-même, a lancé un processus de convention d'achat d'actions, conclu le 18 septembre 2009, avec les sociétés suivantes :<sup>67</sup>

Delena International Limited	114 456 562
Eagle Multinational Limited	75 668 505
Geranium Properties Limited	75 668 505
Summertown Resources Limited	75 668 505
Gladioli International Group Limited	71 100 274
Kara Enterprises Limited	60 000 000
Silvertown International Limited	29 874 845
Margin Investments Limited	4 948 173

Une société de fiducie liée à Gertler, connue sous le nom d'Ashdale Settlement, détenait des intérêts dans l'ensemble des sociétés énumérées ci-dessus, à l'exception de Kara Enterprises, jusqu'au 18 septembre 2009, date à laquelle les conventions d'achat d'actions présentées ci-dessus ont été conclues.<sup>68</sup>

Comme cela a déjà été indiqué plus haut, Global Witness est préoccupée par le fait que Gladioli International Group Limited, Delena International Limited et Padbury Holdings Limited sont susceptibles d'avoir été établies en tant qu'actionnaires de la CAMEC dans le but de rétribuer des fonctionnaires congolais corrompus. Si cette hypothèse s'avérait, cela signifierait que l'acquisition par ENRC des actions de Gladioli International Group Limited et de Delena International Limited aurait permis à ces fonctionnaires congolais corrompus d'encaisser leurs parts à des montants considérables. Qui plus est, lorsqu'on calcule le total de toutes les participations d'Eagle Multinational Limited, de Geranium Properties Limited et de Summertown Resources Limited, on obtient exactement l'équivalent des actions attribuées à Padbury Holdings Limited, qui désormais ne figure plus sur la liste des actionnaires d'ENRC. Cela suggère que trois groupes distincts de bénéficiaires corrompus potentiels liés à Padbury Holdings Limited auraient également encaissé leurs parts à des montants substantiels. Le fait qu'ENRC a acheté des actions à Silvertown International Limited et Margin Investments Limited est également préoccupant car ces sociétés étaient elles aussi liées par le passé à Ashdale Settlement.

Par ailleurs, ENRC a déclaré avoir également « reçu des garanties irrévocables d'accepter, ou de veiller à l'acceptation de, l'offre émanant des actionnaires suivants de la CAMEC concernant les détentions suivantes d'actions de la CAMEC » :<sup>69</sup>

Kara Enterprises Limited	141 103 416
Autumn Breeze Global Limited	29 874 844

En partant des deux chiffres cités pour Kara Enterprises Limited ci-dessus, il est possible de calculer que Kara Enterprises Limited détenait en tout 201 103 416 actions de la CAMEC (60 000 000 + 141 103 416), autrement dit 29 874 844 actions de moins que ce que la CAMEC avait octroyé à Kara Enterprises Limited lorsque la CAMEC a acquis 50 % de participation dans SMKK en 2008<sup>70</sup>, ou le nombre exacte d'actions détenues par Autumn Breeze Global Limited (voir tableau ci-dessus).

Kara Enterprises Limited semble être liée à M. Gertler. L'un de ses administrateurs est Dino Chincotta, un avocat basé à Gibraltar, également administrateur de Camrose, une société liée à Gertler qui a acquis une participation dans Kolwezi (voir ci-dessus).<sup>71</sup> Global Witness est préoccupée par le fait qu'Autumn Breeze Global Limited aurait pu être créée à partir de la participation détenue par Kara Enterprises Limited afin de rétribuer une série d'intérêts distincts suite à l'acquisition par ENRC de la CAMEC.

*Global Witness est gravement préoccupée par le fait que les sociétés énumérées ci-dessus pourraient servir à rétribuer des bénéficiaires, notamment des fonctionnaires congolais ou leurs intermédiaires, qui pourraient avoir été impliqués dans des transactions liées à la CAMEC et à ENRC.*

---

<sup>1</sup> D'après les calculs de Global Witness, la valeur des actifs d'ENRC au Congo se monte au moins à 2,3 milliards de dollars et pourrait passer à environ 4 milliards de dollars si les futures acquisitions prévues se concrétisent. Le raisonnement est le suivant : la première acquisition qu'a faite ENRC au Congo concernait toutes les actions de la CAMEC en septembre 2009. ENRC a acheté la CAMEC 584 millions de livres sterling (soit environ 949 millions de dollars) (voir le communiqué de presse d'ENRC daté du 18 septembre 2009, <http://www.enrc.com/PageFiles/5145/18-09-09%20Recommended%20Cash%20Offer%20for%20CAMEC.pdf>, date de la dernière consultation : le 21 mai 2012). Sur la période allant de décembre 2009 à juin 2010, ENRC a versé en tout 75 millions de dollars pour acheter 50 % de la mine SMKK à Emerald Star Enterprises Limited. En août 2010, ENRC a acquis 50,5 % des parts de Camrose, société qui détenait quant à elle 70 % du projet de traitement des rejets miniers de Kolwezi, ce qui signifie qu'ENRC s'est retrouvée avec 35,35 % du projet de Kolwezi. ENRC a versé 175 millions de dollars pour se procurer les 50,5 % de Camrose. D'après une estimation réalisée par Numis en juillet 2010, qui évaluait 65 % de Kolwezi à 2,5 milliards de dollars, une participation de 70 % aurait valu 2,69 milliards de dollars, et une participation de 35,35 %, 1,36 milliard de dollars. D'après deux autres évaluations des institutions financières de réputation internationale, obtenues par Global Witness sous condition de préserver l'anonymat, la valeur de 70 % de Kolwezi serait respectivement de 334 millions de dollars (décembre 2009) et 1,58 milliard de dollars (mai 2010) ; en outre, une participation de 35,35 % vaudrait respectivement 169 millions de dollars et 798 millions de dollars. D'après le rapport annuel 2011 d'ENRC, publié en avril 2012, ENRC a acquis 100 % des actions ordinaires de la société Dezita Investments Limited, propriétaire d'un permis minier au Congo, pour la somme initiale de 100 millions de dollars versée en avril 2011, suivie d'un montant de 95 millions de dollars payé en juillet 2011 ([http://www.enrc.com/Documents/Reports/ENRC\\_ARA%202011\\_Final.pdf](http://www.enrc.com/Documents/Reports/ENRC_ARA%202011_Final.pdf), page 11). En prenant la moyenne des estimations de mai 2010 et de juillet 2010 relatives aux 35,35 % de Kolwezi (étant donné que toutes les deux ont été réalisées à moins de quatre mois de la date à laquelle ENRC a acquis une partie de la mine), ainsi que les prix réels payés pour les autres actifs, on obtient pour les actifs d'ENRC au Congo une valeur de : 949 millions (CAMEC) + 1,08 milliard (Kolwezi) + 75 millions (SMKK) + 195 millions (Dezita) = 2,3 milliards de dollars. Il est également intéressant de noter qu'ENRC pourrait prochainement acquérir les licences relatives aux mines de Frontier et de Lonshi. En janvier 2012, ENRC a convenu d'un règlement à l'amiable avec First Quantum pour la somme de 1,25 milliard de dollars concernant des droits faisant partie des projets miniers de Frontier et de Lonshi, et bien que les licences minières relatives à ces projets n'aient pas été attribuées à ENRC, la compagnie a malgré tout acquis Frontier SPRL et Comisa SPRL dans le cadre de ce règlement à l'amiable – ces deux sociétés étaient les anciens propriétaires de ces licences. À la page 8 d'un rapport de la Deutsche Bank daté du 31 janvier 2012, la banque présume qu'ENRC acquerra en temps voulu le droit intégral d'exploiter le projet Frontier en achetant la licence pour une somme supposée de 300 millions de dollars. D'après un article publié par Bloomberg le 17 août 2011, Oriel Securities a valorisé Frontier, en septembre 2010, à 1,4 milliard de dollars et Lonshi à 250 millions de dollars (« Congolese State Miner Sells Stake in Former First Quantum Mines », <http://www.bloomberg.com/news/2011-08-17/congolese-state-miner-sodimico-sells-stake-in-former-first-quantum-mines.html>). Un rapport publié en juillet 2010 par Numis valorisait 100 % de Lonshi à 392 millions de dollars et 95 % de Frontier à 1,568 milliard de dollars (100 % valant donc d'après cette estimation 1,65 milliard de dollars). En outre, d'après deux autres évaluations des institutions financières de réputation internationale, obtenues par Global Witness sous condition de préserver l'anonymat, a évalué 95 % de Frontier à 1,01 milliard de dollars et 1,851 milliard de dollars (100 % valant donc d'après cette estimation 1,06 milliard de dollars et 1,95 milliard de dollars respectivement). La moyenne des quatre valorisations de Frontier obtenues par Global Witness est donc : (1,4 milliard + 1,65 milliard + 1,06 milliard + 1,95 milliard)/4 = 1,51 milliard de dollars. La moyenne des deux valorisations de Lonshi est : (250 millions + 392 millions)/2 = 321 millions de dollars. Si ENRC venait à acquérir l'intégralité des licences de Frontier et de Lonshi, la valeur des actifs d'ENRC au Congo passerait donc à environ 4,131 milliards de dollars (2,3 milliards + 1,51 milliard + 321 millions).

<sup>2</sup> Dans un article du Sunday Times paru le 6 mars 2011, Antoine Ghonda, ambassadeur itinérant pour le Président Kabila, a déclaré : « Dan Gertler est un ami. C'est ainsi que fonctionne notre Président, il a des amis proches et il les protège. » M. Gertler a été photographié avec le Président Kabila au mariage de ce dernier (<http://congosiasa.blogspot.co.uk/2010/06/dan-gertler-at-it-again.html>), ainsi qu'aux funérailles de son conseiller présidentiel Katumba Mwanke en 2012, pendant lesquelles il était assis à deux places du Président (voir des photos sur <http://www.digitalcongo.net/article/81501> et une vidéo sur <http://www.youtube.com/watch?v=kmNUYi3WVsE>). Date de la dernière consultation de ces liens : le 21 mai 2012. Dans une réponse donnée aux questions adressées par Global Witness, un porte-parole de M. Gertler semble avoir confirmé que celui-ci est ami du Président Kabila, déclarant dans un courriel daté du 3 mai 2012 qu'« il est notoire que M. Gertler jouit d'une amitié étroite avec le Président ».

<sup>3</sup> Emerald Star Enterprises Limited, une société associée à Dan Gertler, a acquis une participation de 50 % dans SMKK pour 15 millions de dollars, qu'elle a revendue à ENRC 75 millions de dollars. En janvier 2010, Camrose, une société associée à Dan Gertler, a pris le contrôle de 70 % du projet de traitement des rejets miniers de Kolwezi en échange d'une promesse relative à un bonus de signature de 60 millions de dollars. Elle a ensuite vendu 50,5 % de ces 70 % (qui représentaient donc 50,5 % du coût d'achat d'origine de 60 millions de dollars, soit 30,3 millions de dollars) pour 175 millions de dollars, d'autres actifs étant également inclus dans le marché. Suite au paiement de 175 millions de dollars adressé aux actionnaires de Camrose, ENRC s'est retrouvée non seulement avec les 35,35 % du projet de Kolwezi (ou 50,5 % des 70 %), mais également avec 45,4 millions d'actions ordinaires d'Africo Resources Limited et 56 % de la compagnie minière Comide, toutes deux détenues auparavant par Camrose. L'annonce qu'en a faite ENRC n'indiquait pas la ventilation des 175 millions de dollars en termes de montant payé pour chaque actif. Cependant, d'après les calculs de Global Witness s'appuyant sur les données de la Bourse de Toronto (où Africo est cotée), les 45,4 millions d'actions d'Africo Resources Limited ne valaient que 39,25 millions de dollars US au moment où la transaction a été conclue avec ENRC. Il serait utile d'obtenir des informations sur le montant qu'ont versé les entreprises de M. Gertler pour leur participation dans la Comide afin de pouvoir parvenir plus formellement à une conclusion sur la proportion dans laquelle les profits tirés des 175 millions de dollars pourraient être attribués à la vente de la participation de 35,35 % dans Kolwezi. Cependant, si l'on soustrait les actions d'Africo, d'une valeur de 39,25 millions de dollars, on obtient que 135,75 millions de dollars ont été versés pour 35,35 % du projet de Kolwezi et de la Comide. Étant donné que M. Gertler a déjà à de nombreuses reprises acquis des actifs miniers au rabais, il semble peu probable que ses sociétés aient, pour se procurer une participation plus obscure, déboursé autant pour la Comide que pour Kolwezi – ce dernier projet étant une mine de premier ordre dont la production est imminente. Un analyste minier d'une institution financière internationale de réputation internationale qui travaillait sur ENRC a déclaré qu'il était possible que la Comide ait été prise en compte dans les valorisations à un niveau zéro ou, du moins, à un niveau très faible. Par conséquent, et vu que la grande mine de Kansuki est née de la Comide avant la vente à ENRC de la participation de 56 %, Global Witness estime qu'il serait raisonnable et généreux d'attribuer au maximum un coût d'achat de 30 millions de dollars à la part de la Comide revendue à ENRC. Si l'on regarde la manière dont se répartiraient par actif les 135,75 millions de dollars payés par ENRC pour sa participation dans la Comide et sa participation dans le projet de Kolwezi, il serait donc raisonnable de présumer qu'ENRC a affecté à la participation dans Kolwezi au moins le double du montant qu'elle a consacré à l'acquisition de sa participation dans la Comide. En suivant cette logique, ENRC aurait payé sa participation dans la Comide 45,25 millions de dollars et sa participation dans Kolwezi 90,5 millions de dollars. Sur cette base, les sociétés de M. Gertler auraient revendu la participation dans Kolwezi pour un montant représentant environ le triple du prix d'achat, et ce, en l'espace de quelques mois.

<sup>4</sup> Comme cela est expliqué ci-après, ENRC a versé aux sociétés associées à M. Gertler : 75 millions de dollars pour 50 % de SMKK ; 175 millions de dollars pour Kolwezi et des actifs connexes (pour un total de 250 millions de dollars). D'après les calculs de Global Witness, ENRC a versé aux sociétés associées à M. Gertler au moins 120 millions de dollars pour son achat de la CAMEC en septembre 2009. En outre, ENRC a acheté Dezita 195 millions de dollars, une société qui semble être associée à M. Gertler.

<sup>5</sup> Global Witness a pu consulter des copies de valorisations de certains des actifs acquis par M. Gertler, et en a obtenu d'autres, sous couvert d'anonymat. Voir la discussion dans d'autres notes de fin de document. Dans les commentaires qu'ils ont adressés à Global Witness en mai 2012, des représentants de M. Gertler ont déclaré : « Lorsque des actifs attractifs sont devenus disponibles, Fleurette a proposé ce qu'elle estime être un prix équitable vu leur stade de développement, les risques associés et la participation directe de ces actifs. La valeur de ces actifs est déterminée par ce que le marché est disposé à payer. Un niveau de risque considérable est associé à ces investissements et aucune autre entité n'était prête à payer une infime partie de la somme payée par Fleurette. Le Groupe n'a en aucun cas acheté tous les actifs qu'il espérait acheter depuis le début de ses opérations en RDC, et tandis que votre question porte sur les bénéfices dégagés de projets fructueux, il est important d'ajouter qu'il existe plusieurs projets qui perdent beaucoup d'argent. » Pour consulter les réponses dans leur intégralité, voir :

<http://www.globalwitness.org/sites/default/files/library/Additional%20responses%20by%20Dan%20Gertler%20to%20Global%20Witness.pdf>.

<sup>6</sup> Code de conduite d'ENRC (<http://www.enrc.com/en-GB/Media1/Code-of-Conduct/>, date de la dernière consultation : le 6 juin 2012).

<sup>7</sup> Voir The Guardian : « Cracks open over ENRC's Congo deals as chairman fails to endorse partner », qui peut être consulté à l'adresse <http://www.guardian.co.uk/business/2012/jun/07/enrc-cracks-appear-chairman-fails-to-endorse-partner> (date de la dernière consultation : le 8 juin 2012). Le président d'ENRC Mehmet Dalman a déclaré : « Si nous avons fait des choses qui sont préjudiciables ou si un membre quelconque de cette organisation a agi de la sorte, nous prendrons les mesures qui s'imposent. Nous serons transparents à ce sujet et nous rectifierons la situation. »

<sup>8</sup> Voir les réponses communiquées en mai 2012 par le porte-parole de M. Gertler : <http://www.globalwitness.org/sites/default/files/library/Additional%20responses%20by%20Dan%20Gertler%20to%20Global%20Witness.pdf>. Dans un courriel daté du 31 mai 2012, Shimon Cohen, un porte-parole de M. Gertler, a déclaré que tous les bénéficiaires du Groupe Fleurette ou de la fiducie de la famille Gertler étaient membres de la famille de M. Gertler. Global Witness a ensuite demandé à M. Cohen si cela signifiait qu'aucune société associée à M. Gertler mentionnée dans nos deux listes de questions n'avait d'autres bénéficiaires que les membres de la famille de M. Gertler. Global Witness a précisé que par « bénéficiaire », nous entendions : (a) des actionnaires bénéficiaires, (b) ceux qui bénéficient de la société par le biais d'autres arrangements financiers, qu'ils aient été conclus de manière directe ou indirecte. Global Witness n'a pas reçu de réponse à cette question. Un porte-parole de M. Gertler a été cité comme ayant déclaré que le Groupe Fleurette détenait l'intégralité des actifs congolais de M. Gertler : voir The Guardian : « Cracks open over ENRC's Congo deals as chairman fails to endorse partner », qui peut être consulté à l'adresse <http://www.guardian.co.uk/business/2012/jun/07/enrc-cracks-appear-chairman-fails-to-endorse-partner> (date de la dernière consultation : le 8 juin 2012).

<sup>9</sup> Dan Gertler a commencé à jouer un rôle prépondérant en République démocratique du Congo en 2000 en passant un accord avec le régime de Laurent Kabila, qui l'a aidé à s'appropriier le monopole sur les achats de diamants (voir le Jerusalem Post, « Congo signs \$700m. agreement with IDI Diamonds », 2 août 2000). À la mort de Laurent Kabila, M. Gertler a conclu un accord majeur avec le régime de Joseph Kabila, par l'intermédiaire de sa société Emaxon, qui a obtenu les droits d'achat sur 88 % des diamants de la MIBA avec une réduction de 5 % sur leur coût (voir le communiqué de presse du Groupe de sociétés DGI du 27 octobre 2003, <http://www2.pnewswire.co.uk/cgi/news/release?id=110616>, date de la dernière consultation : le 30 mai 2012). Depuis 2004, M. Gertler a accru ses participations dans d'importants projets d'exploitation du cuivre et du cobalt au Congo. Le 7 novembre 2007, le porte-parole de la CAMEC Ben Brewerton (qui a par la suite été porte-parole de M. Gertler en 2011 et 2012) a émis des commentaires sur un marché de la CAMEC passé avec M. Gertler, déclarant : « Il est clair que Dan Gertler est bien introduit et qu'il est influent en RDC dans le secteur minier. » Il a également affirmé : « Il ne fait aucun doute qu'avoir un partenaire solide comme lui qui argue en notre faveur et nous soutient par le biais de la JV devrait nous aider plutôt que de nous empêcher à résoudre ces problèmes (de licences). » Voir Reuters, « UPDATE 2-CAMEC shares soar after agrees Congo joint venture », 7 novembre 2007 ; <http://uk.reuters.com/article/2007/11/07/comec-jv-ukUKL0771390120071107> (date de la dernière consultation : le 30 mai 2012).

<sup>10</sup> Dans un entretien organisé en mars 2012 avec une source haut placée de la Gécamines, Global Witness a appris que M. Mwanke était le « chef » *de facto* de la Gécamines. Dans un câble du gouvernement américain qui a fini par être divulgué, daté du mois de décembre 2009 et consultable à l'adresse <http://www.wikileaks.org/cable/2009/12/09KINSHASA1080.html> (date de la dernière consultation : le 30 mai 2012), M. Mwanke est décrit comme « un personnage louche, voire vil, qui fait partie de l'entourage immédiat de Kabila » connu pour « son sens

des affaires, sa discrétion politique et son efficacité, ainsi que la relation étroite qu'il entretient avec Kabila ». Le câble fait également référence aux relations étroites qu'entretient M. Katumba avec Dan Gertler, qui l'a invité en Israël, pays dont M. Gertler est ressortissant. Dans le rapport final d'octobre 2002 du Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse en RDC, M. Mwanke a été décrit comme l'une des figures-clés d'un « réseau d'élite congolais et zimbabwéen ayant des intérêts politiques, militaires et commerciaux [qui] cherche à garder la mainmise sur les principales ressources naturelles [...] se trouvant dans la zone tenue par le Gouvernement [du Congo] ». Le rapport précisait : « Au cours des trois dernières années, ce réseau a transféré des actifs représentant au moins 5 milliards de dollars du secteur minier public à des entreprises privées qu'il contrôle, sans verser aucune indemnité ni prestation au Trésor public de la République démocratique du Congo. » Le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies a décrit Mwanke comme « un intermédiaire très influent pour les transactions minières et diplomatiques ». S'appuyant sur ces conclusions, le Groupe d'experts a ajouté M. Mwanke à la liste d'individus dont il recommandait qu'ils fassent l'objet des trois mesures suivantes : interdiction de déplacement en dehors du Congo, gel de leurs avoirs personnels et interdiction d'accéder au système bancaire. Voir Conseil de sécurité de l'ONU, « Rapport final du Groupe d'experts », S/2002/1146, 16 octobre 2002, paragraphes 22 à 25 et annexe 2 (<http://www.undemocracy.com/S-2002-1146.pdf>, date de la dernière consultation : le 30 mai 2012).

<sup>11</sup> Entre 2004 et 2005, le Congo a vendu deux de ses plus importants projets miniers, à savoir les mines KOV et Kamoto, pour des montants qui à l'époque n'ont pas été déclarés. Les acquisitions par Kinross-Forrest de même que par GEC de KOV et de Kamoto avaient été vivement critiquées dans un mémo de la Banque mondiale daté de septembre 2005 (voir le Financial Times, 3 janvier 2007, Transparency Fears Lead to Review of Congo Contracts, <http://www.ft.com/cms/s/0/c918d3a2-9a8a-11db-bbd2-0000779e2340.html#axzz1ru7A9HKX>). Le mémo – dont Global Witness a obtenu une copie – précisait que la Gécamines n'avait pas effectué d'évaluations approfondies des actifs, que la négociation des contrats s'était faite « en l'absence totale de transparence » et que la dimension des actifs dépassait « les normes relatives à une utilisation rationnelle et maximale des actifs miniers ». La Banque mondiale a également mis en doute la compétence technique des entreprises qui s'étaient vu confier les actifs. Le contrat relatif au transfert de 75 % de la mine de Kansuki vers Kansuki Investments SPRL en 2010 n'a jamais été publié, bien qu'il y soit fait référence dans la liste des joint-ventures de la Gécamines publiée en ligne quelque temps après la conclusion de la transaction. La Gécamines a cédé les 25 % de parts restant dans Kansuki à Biko Invest Corp au mois de mars 2011 au prix extrêmement bas de 17 millions de dollars. Une évaluation de la Deutsche Bank publiée le 6 juin 2011 estimait que les 37,5 % de participation de Glencore dans Kansuki se chiffraient à 313 millions de dollars – si l'on part de cette hypothèse, cela donne une valeur de 209 millions de dollars pour 25 % des parts. Le même mois, Liberum Capital a évalué les parts que Glencore détient dans Kansuki à 86 millions de dollars, ce qui reviendrait à dire qu'une participation de 25 % se monte à 57,25 millions de dollars (« Glencore: unapologetically unique », 29 juin 2011). Toujours en mars 2011, la Gécamines a cédé ses 20 % de parts restant dans la mine de Mutanda à Rowny Assets Limited pour la somme de 120 millions de dollars, ce qui, à nouveau, est très inférieur aux estimations commerciales. D'après les mêmes rapports de la Deutsche Bank et de Liberum Capital cités ci-dessus, ces participations de 20 % vaudraient, respectivement, 626 millions de dollars ou 965 millions de dollars. Qui plus est, les 20 % de participations dans Mutanda vaudraient : 353 millions de dollars d'après un document d'information de Nomura Equity Research publié en mai 2011 ; environ 375 millions de dollars d'après un graphique publié en décembre 2011 dans une note de recherche de BMO Capital Markets ; et 849 millions de dollars d'après les chiffres présentés dans le prospectus d'introduction en bourse de Glencore de mai 2011, une fois que les redevances ont été prises en compte. Il est important de noter qu'en septembre 2011, la Gécamines a répondu aux questions que lui avait adressées le FMI dans une lettre publique en indiquant : « Gécamines Sarl a évalué ses parts sociales dans MUMI SPRL [Mutanda Mining] à 137 millions de dollars américains, bien au-delà de la valorisation qu'avait indiquée la BNP Paribas, en avril 2010, soit 108 millions de dollars américains dans une approche 'basée sur un escompte des flux de trésorerie'. » (<http://www.congominer.org/wp-content/uploads/2011/11/GCM-2011-ResponseFMI VenteMumi.pdf>, date de la dernière consultation : le 11 juin 2012) Ce courrier donne l'impression que seule Mutanda a été cédée pour 137 millions de dollars – alors qu'en réalité, ce montant a été versé conjointement pour Kansuki et Mutanda. Concernant la référence à une valorisation de la BNP de 108 millions de dollars pour Mutanda, Global Witness peine à croire une telle information pour les raisons suivantes : la BNP n'a guère fourni de détails sur la valorisation (voir ci-après) ; ni la Gécamines ni aucune autre partie n'ont publié la valorisation, ni même aucun détail la concernant ; et cette valorisation est très différente des cinq autres valorisations obtenues par Global Witness, dont certaines ont été reçues sous format papier, avec des précisions sur les méthodes de calcul employées. Glencore et les représentants de M. Gertler ont contesté l'affirmation selon laquelle M. Gertler aurait acheté ses actifs à un prix très inférieur aux valeurs commerciales (voir le précédent mémo de Global Witness daté du 9 mai 2012, « Le secret qui entoure les transactions de Glencore en République démocratique du Congo risque d'exposer les actionnaires à des pratiques de corruption », disponible à l'adresse [www.globalwitness.org/secretsales](http://www.globalwitness.org/secretsales), et l'émission diffusée le 10 mai 2012 sur World Radio Switzerland, qui peut être téléchargée à <http://worldradio.ch/wrs/news/switzerland/glencore-accused-of-risky-dealings-in-dr-congo~print.shtml>, date de la dernière consultation : le 8 juin 2012). En janvier 2010, le Groupe Highwind, associé à Dan Gertler, a acquis 70 % du projet de Kolwezi pour un bonus de signature de 60 millions de dollars. D'après une estimation de Numis réalisée en juillet 2010 – valorisant 65 % de Kolwezi à 2,498 milliards de dollars –, une participation de 70 % vaudrait 2,69 milliards de dollars. D'après deux autres évaluations des institutions financières de réputation internationale, obtenues par Global Witness sous condition de préserver l'anonymat, la valeur de 70 % de Kolwezi serait respectivement de 334 millions de dollars (décembre 2009) et 1,58 milliard de dollars (mai 2010). Entre juin 2010 et mars 2011, les mines de Frontier et de Lonshi ont été intégralement cédées par le Congo pour un montant total de 60 millions de dollars. D'après un article publié par Bloomberg le 17 août 2011, Oriel Securities a valorisé Frontier, en septembre 2010, à 1,4 milliard de dollars et Lonshi à 250 millions de dollars (Congolese State Miner Sells Stake in Former First Quantum Mines). Un rapport publié en juillet 2010 par Numis valorisait 100 % de Lonshi à 392 millions de dollars et 95 % de Frontier à 1,568 milliard de dollars. En outre, d'après deux autres évaluations des institutions financières de réputation internationale, obtenues par Global Witness sous condition de préserver l'anonymat, ont évalué 95 % de Frontier à 1,01 milliard de dollars et 1,851 milliard de dollars. En réponse à des questions que Global Witness lui a adressées par courriel, la BNP Paribas a écrit le 16 mai 2012, concernant la valorisation de Mutanda à 108 millions de dollars : « La BNP Paribas a été chargée le 2 septembre 2009 par la Gécamines de passer en revue certains actifs de la société. Un rapport a été délivré le 2 avril 2010. Nous tenons à souligner que notre examen n'était pas une 'attestation d'équité'. Il n'a pas non plus été réalisé dans le contexte de pourparlers de vente d'actifs. Une fois le rapport délivré, la BNP Paribas n'a réalisé aucun travail supplémentaire sur ce sujet pour la Gécamines. Nous croyons savoir d'après des sources publiques que la Gécamines a cédé certains de ses actifs 18 mois plus tard, vers la fin de 2011, sous une présidence différente. La BNP Paribas n'a été impliquée dans aucune de ces ventes d'actifs. Notre méthodologie, qui comprenait des prévisions pour la période et des données fournies par la société au moment de l'examen (autrement dit datant d'avant le 1er trimestre 2010), était la méthode employée par la profession. »

<sup>12</sup> Parmi les projets miniers cédés en partie à des sociétés *offshore* associées à Dan Gertler figurent Mutanda, Kansuki, SMKK et Kolwezi. Frontier, Lonshi et le permis contrôlé par Dezita Investments semblent également avoir été vendus à des sociétés associées à M. Gertler, comme cela est expliqué dans le corps du texte du présent mémo. En mars 2011, la Gécamines, compagnie d'État congolaise, a vendu une participation de 20 % dans Mutanda à Rowny Assets Limited, une compagnie des îles Vierges britanniques dont Glencore déclare qu'elle est « associée à Dan Gertler » (voir prospectus d'introduction en bourse de Glencore de mai 2011, page 70). La Gécamines a transféré une participation de 75 % dans la mine de Kansuki vers Kansuki Investments SPRL en juillet 2010 (voir la liste des joint-ventures de la Gécamines sur le site Internet de la Gécamines : [http://mines-rdc.cd/fr/documents/Liste\\_partenariats\\_Gecamines.pdf](http://mines-rdc.cd/fr/documents/Liste_partenariats_Gecamines.pdf), date de la dernière consultation : le 25 avril 2011). Le porte-parole de M. Gertler a confirmé que le Groupe Fleurette, une autre entité *offshore*, détenait 50 % de Kansuki Investments SPRL et appartenait à une fiducie détenue pour le bénéfice de la famille de M. Gertler. En mars 2011, les 25 % de parts restant dans la mine de Kansuki ont été vendues à Biko Invest Corp (voir le contrat publié sur le site Internet de la Gécamines : [http://www.gecamines.cd/files/contrat\\_cession\\_parts\\_sociales\\_biko.pdf](http://www.gecamines.cd/files/contrat_cession_parts_sociales_biko.pdf), date de la dernière consultation : le 25 avril 2012), une compagnie immatriculée dans les îles Vierges britanniques décrite par Glencore comme étant « associée à Dan Gertler » (voir le prospectus de PAPE de Glencore, page 70). Début 2010, la Gécamines a cédé 50 % des parts de SMKK à Emerald Star Enterprises Limited, une société immatriculée aux îles Vierges britanniques. Emerald Star Enterprises Limited a vendu ses parts à ENRC, qui a affirmé dans une déclaration datée du 23 mars 2011 qu'Emerald Star Enterprises Ltd était une entité « contrôlée par la fiducie de la famille Gertler » (voir les résultats préliminaires 2010 d'ENRC, page 67, <http://www.enrc.com/PageFiles/5041/23-03-11%20Announcement%20of%202010%20Preliminary%20Results.pdf>, date de la dernière consultation : le 25 avril 2012). En janvier 2010, la Gécamines a cédé 70 % de son projet de Kolwezi à quatre sociétés immatriculées dans les îles Vierges britanniques (Highwind Properties Limited, Pareas Limited, Interim Holdings Limited et Blue Narcissus Limited) – voir le contrat publié sur le site Internet du ministère congolais des Mines (date de la dernière consultation : le 25 avril 2012 : [http://mines-rdc.cd/fr/documents/contrat\\_gcm\\_highwind.pdf](http://mines-rdc.cd/fr/documents/contrat_gcm_highwind.pdf). En août 2010, ENRC a annoncé qu'elle avait acquis une participation de 50,5 % dans Camrose, la société mère de ces quatre sociétés (voir le communiqué de presse d'ENRC daté du 20 août 2010 : [http://www.enrc.com/Documents/PressReleases/CamroseAnn2\(20\\_8\\_2010\\_15\\_29\\_221\).pdf](http://www.enrc.com/Documents/PressReleases/CamroseAnn2(20_8_2010_15_29_221).pdf)). ENRC a annoncé qu'elle avait acheté cette participation dans Camrose à Silvertide Global Limited, Zanette Limited et Cerida Global Limited, sociétés qu'elle a décrites comme étant toutes « détenues par la fiducie de la famille Gertler ». 70 % des projets Frontier et Lonshi ont été cédés en juin 2010 à une compagnie immatriculée à Hong Kong, Fortune Ahead Limited (voir le contrat sur le site Internet du ministère des mines, en vertu duquel la compagnie minière d'État Sodimico a formé une joint-venture avec Fortune Ahead visant l'exploitation des mines : [http://mines-rdc.cd/fr/documents/Contrat\\_convention\\_sodifor.pdf](http://mines-rdc.cd/fr/documents/Contrat_convention_sodifor.pdf), date de la dernière consultation : le 26 avril 2012). Les 30 % restants ont été cédés à deux sociétés immatriculées dans les îles Vierges britanniques (Sandro Resources Limited et Garetto Holdings Limited) le jour où les parts détenues dans Mutanda et Kansuki étaient cédées à Rowny Assets Limited et Biko Invest Corp (pour prendre connaissance du contrat de Sandro et Garetto et du document annexe qui en précise le prix, consulter le site Internet du ministère des Mines : [http://mines-rdc.cd/fr/documents/accord\\_cession\\_parts\\_sodimico\\_sandro\\_garetto.pdf](http://mines-rdc.cd/fr/documents/accord_cession_parts_sodimico_sandro_garetto.pdf) et [http://mines-rdc.cd/fr/documents/accord\\_prix\\_achat\\_sodimico\\_sandro\\_garetto.pdf](http://mines-rdc.cd/fr/documents/accord_prix_achat_sodimico_sandro_garetto.pdf), date de la dernière consultation : le 26 avril 2012). Voir la page 7 du présent mémo pour prendre connaissance des preuves indirectes qui laissent entrevoir un lien apparent entre M. Gertler et les sociétés Sandro et Garetto.

<sup>13</sup> À l'aide des données tirées de l'évaluation de base réalisée par Golder Associates pour les besoins du prospectus d'introduction en bourse de Glencore de mai 2011, la société d'État Gécamines aurait reçu, ne serait-ce qu'à partir de Mutanda, des recettes et des redevances d'un montant de 1,3 milliard de dollars sur la durée de vie déclarée de la mine pour ses 20 % de participation. La Gécamines a vendu cette part à Rowny Assets Limited pour un montant de 120 millions de dollars. Si l'on tient compte des montants extrêmement bas que l'État congolais a touchés pour Kolwezi, Kansuki, Frontier et Lonshi, on peut sans grand danger supposer que la perte de revenus se chiffre à plusieurs milliards de dollars.

<sup>14</sup> Mutanda, Kansuki, SMKK, Frontier et Lonshi ont toutes été entièrement privatisées.

<sup>15</sup> Un courrier daté du 19 mai 2011 adressé par la compagnie minière d'État Sodimico fournit des précisions sur une consigne que lui a donnée le gouvernement congolais, selon laquelle la compagnie devait verser 10 millions de dollars sur le Compte général du Trésor pour le financement des élections de 2011 (voir Reuters : « UPDATE 1-Congo sells mining assets to fund polls -MPs, docs », qui mentionne la date ; article de Bloomberg : « Congolese State Miner Sodimico Sells a Stake in Former First Quantum Mines ». L'article de Bloomberg précise : « Bloomberg News a reçu un exemplaire des courriers adressés par le Comité économique et financier de l'Assemblée nationale et Kangoa [Laurent Lambert Tshisola Kangoa, PDG de Sodimico] en a confirmé le contenu. ». Sodimico avait convenu le 28 mars 2011 de vendre sa participation dans Frontier et Lonshi pour 30 millions de dollars à deux sociétés immatriculées dans les îles Vierges britanniques (Sandro Resources Limited et Garetto Holdings Limited), enregistrées par les mêmes agents *offshore* que ceux qui avaient enregistré Biko Invest Corp et Rowny Assets Limited, deux sociétés associées à Dan Gertler qui, le 28 mars 2011, ont également acquis secrètement des actifs miniers de première catégorie. ENRC devrait acheter les droits relatifs à Frontier et Lonshi, comme cela est expliqué à la note de fin de document 1.

<sup>16</sup> Le gouvernement américain a qualifié les élections de « sérieusement biaisées (James Entwistle, ambassadeur des États-Unis au Congo, cité par exemple dans un article en ligne de la BBC : « DR Congo election: US says poll was 'seriously flawed' », 15/12/11 : <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-16191863>, date de la dernière consultation : le 26 avril 2012). La mission d'observation électorale du Carter Center a déclaré que les résultats des élections « manquaient de crédibilité » (voir la déclaration émise par le Carter Center le 10 décembre 2011, « Carter Center: DRC Presidential Election Results Lack Credibility » : <http://www.cartercenter.org/news/pr/drc-121011.html>, date de la dernière consultation : le 26 avril 2012). Dans un rapport publié le 29 mars 2012, la mission d'observation de l'Union européenne a déclaré que les résultats n'étaient « pas crédibles au vu des nombreuses irrégularités et de la fraude constatées lors du processus électoral » (article de l'AFP paru le 29 mars 2012, « EU says DR Congo vote results 'not credible' », <http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5gYKtHXkeY53LZw4zTCrseLXwE2sg?docId=CNG.e201d56eb2b61927ecd3238a3ab62220.771>, date de la dernière consultation : le 21 mai 2012).

<sup>17</sup> Human Rights Watch a signalé la mort d'au moins 24 personnes dans les violences qui ont éclaté pendant et après les élections, ainsi que l'arrestation arbitraire de dizaines d'autres. Voir le rapport du 22 décembre 2011, « RD Congo : 24 morts depuis l'annonce du résultat de l'élection présidentielle », <http://www.hrw.org/fr/news/2011/12/21/rd-congo-24-morts-depuis-l-annonce-du-r-sultat-de-l-lection-pr-sidentielle>, date de la dernière consultation : le 26 avril 2012.

<sup>18</sup> [http://hdr.undp.org/en/media/HDR\\_2011\\_EN\\_Table1.pdf](http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2011_EN_Table1.pdf), date de la dernière consultation : le 21 mai 2012.

<sup>19</sup> Un plan quinquennal confidentiel de la Gécamines, compagnie minière d'État, publié en janvier 2012 et que Global Witness a pu lire, indique que la priorité de la compagnie est de se concentrer sur une hausse de la production plutôt que sur la vente de tout autre actif de l'État. Une source haut placée de la Gécamines a déclaré à Global Witness que les meilleurs actifs miniers katangais ont désormais été privatisés.

<sup>20</sup> Voir le rapport annuel 2011 d'ENRC, « Unlocking Value », publié en avril 2012, page 58 (<http://www.enrc.com/Documents/Board%20of%20Directors%202011.pdf>) : « En 2011, ENRC a fait l'objet de divers articles de presse notamment sur l'achat de certains actifs de RDC et sur le litige civil qui s'en est suivi, lequel a désormais été réglé. Comme c'est le cas d'autres compagnies de ce secteur, ENRC est régulièrement en relation avec les pouvoirs publics, y compris le Serious Fraud Office (SFO).

Le SFO a toujours fait savoir clairement que ses portes étaient toujours ouvertes aux entreprises qui veulent discuter de points ayant trait à la lutte contre la corruption et à la conformité. ENRC s'est mise en contact avec le SFO afin de l'informer des efforts consentis par la société dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la gouvernance d'entreprise et de la conformité et pour lui fournir des renseignements sur les enquêtes internes du Comité d'audit. »

<sup>21</sup> Le 18 septembre 2009, il a été annoncé que les conseils d'administration d'ENRC et de la CAMEC s'étaient mis d'accord sur les modalités d'une offre recommandée en numéraire (voir le communiqué de presse d'ENRC du 18 septembre 2009, <http://www.enrc.com/PageFiles/5145/18-09-09%20Recommended%20Cash%20Offer%20for%20CAMEC.pdf>, date de la dernière consultation : le 21 mai 2012). Le 10 octobre 2008, la CAMEC avait entamé un processus d'accord d'achat d'actions avec Kara Enterprises Limited, acquérant ainsi 50 % du projet SMKK pour 85 millions de dollars (voir la déclaration de la CAMEC du 23 octobre 2008, <http://www.investigate.co.uk/articlePrint.aspx?id=200810231202395372G>, date de la dernière consultation : le 30 mai 2012 ; des informations plus spécifiques, y compris sur le rôle de Kara, figurent dans le contrat d'achat d'actions conclue entre Kara Enterprises Limited et la CAMEC le 10 octobre 2008, document consulté par Global Witness).

<sup>22</sup> Dans le procès-verbal du conseil d'administration du 9 avril 2010, obtenu par Global Witness, la Gécamines fait référence à un paiement de 15 millions de dollars issu de la vente de SMKK.

<sup>23</sup> Voir la page 67 de l'annonce du 23 mars 2011 des résultats préliminaires 2010 sur <http://www.enrc.com/PageFiles/5041/23-03-11%20Announcement%20of%202010%20Preliminary%20Results.pdf>. Le rapport précise qu'Emerald Star Enterprises Limited est une « entité contrôlée par la fiducie de la famille Gertler ».

<sup>24</sup> Voir la page 21 des états financiers d'ENRC Africa Holdings Limited pour l'exercice clos au 31 mars 2010, déposés à la *Companies House* britannique. Exemple obtenu par Global Witness.

<sup>25</sup> *Ibid*

<sup>26</sup> Un extrait de la transcription du procès-verbal du conseil d'administration de la Gécamines du 2 février 2010 indique que la Gécamines convient de la vente d'Emerald Stars Enterprises Limited pour 15 millions de dollars (transcription reçue en mai 2012). Des documents supplémentaires provenant de la Gécamines font également référence à la vente qui s'est déroulée en février 2010, d'après une source qui connaît bien le dossier.

<sup>27</sup> Page 21 des états financiers d'ENRC Africa Holdings Limited pour l'exercice clos au 31 mars 2010, déposés à la *Companies House* britannique. Exemple obtenu par Global Witness.

<sup>28</sup> Le droit de préemption a d'abord été accordé à Melkior Resources en 1999 conformément à l'article 23.3 du contrat de joint-venture passé entre Melkior et la Gécamines concernant SMKK, disponible à l'adresse [http://mines-rdc.cd/fr/documents/avant/gcm\\_melkior%20resources%20inc.pdf](http://mines-rdc.cd/fr/documents/avant/gcm_melkior%20resources%20inc.pdf) (date de la dernière consultation : le 11 juin 2012). Ce droit de préemption aurait été transféré à la CAMEC lorsque celle-ci a acheté sa participation en 2008, puis à ENRC lorsqu'elle a acheté la CAMEC en 2009.

<sup>29</sup> First Quantum a énuméré les motifs fournis par le gouvernement congolais pour abroger son permis à Kolwezi le 28 août 2009 dans un document disponible à l'adresse [http://www.first-quantum.com/Theme/FirstQuantum/files/doc\\_news/2009-08-28\\_NR.pdf](http://www.first-quantum.com/Theme/FirstQuantum/files/doc_news/2009-08-28_NR.pdf), date de la dernière consultation : le 11 juin 2012. Dans un rapport publié le 7 juillet 2010, Numis Securities notait : « First Quantum a, malheureusement pour ses actionnaires, fourni un cas d'école des risques encourus lorsque des normes strictes de gouvernance d'entreprise sont appliquées dans une région où l'État de droit n'est de toute évidence pas indépendant des intérêts politiques. Nous estimons que la société a été victime d'un cas classique d'extorsion, pour la simple raison qu'elle refusait de jouer au jeu de 'l'enveloppe marron'. Par conséquent, à notre avis, il a toujours semblé que First Quantum avait d'excellentes raisons de contester les décisions de justice relatives à la fois à Kolwezi et à Frontier/Lonshi. »

<sup>30</sup> D'après une décision de justice prise dans les îles Vierges britanniques (BVIHC (COM) 2010/0125, page 3), le Groupe Highwind a signé son contrat le « même jour » que celui où la Gécamines a résilié la licence de First Quantum pour Kolwezi. Le contrat passé entre la Gécamines et le Groupe Highwind, daté de janvier 2010, peut être consulté à l'adresse : [http://mines-rdc.cd/fr/documents/contrat\\_gcm\\_highwind.pdf](http://mines-rdc.cd/fr/documents/contrat_gcm_highwind.pdf) (date de la dernière consultation : le 29 mai 2012).

<sup>31</sup> Global Witness a obtenu des exemplaires des procès-verbaux du conseil d'administration de la Gécamines du 8 janvier 2010 et du contrat passé entre le Groupe Highwind et la Gécamines, également daté de janvier 2010 et pouvant être téléchargé à l'adresse : [http://mines-rdc.cd/fr/documents/contrat\\_gcm\\_highwind.pdf](http://mines-rdc.cd/fr/documents/contrat_gcm_highwind.pdf) (date de la dernière consultation : le 24 mai 2012). Le Groupe Highwind se compose de quatre sociétés : Highwind Properties Limited, Pareas Limited, Interim Holdings Limited et Blue Narcissus Limited, qui sont toutes représentées par Sydney Atias, un conseiller financier basé à Gibraltar travaillant pour le cabinet Castiel Winsor, bien connu à Gibraltar.

<sup>32</sup> Voir la page 21 du contrat de Highwind passé avec la Gécamines, disponible sur [http://mines-rdc.cd/fr/documents/contrat\\_gcm\\_highwind.pdf](http://mines-rdc.cd/fr/documents/contrat_gcm_highwind.pdf).

<sup>33</sup> Conformément à une lettre d'intention exécutée entre ENRC et Silvertide Global Limited, Zanette Limited et Cerida Global Limited, datée du 14 juin 2010, dont Global Witness a obtenu un exemplaire.

<sup>34</sup> Voir le communiqué de presse d'ENRC publié le 20 août 2010 [http://www.enrc.com/Documents/PressReleases/CamroseAnn2\(20\\_8\\_2010\\_15\\_29\\_221\).pdf](http://www.enrc.com/Documents/PressReleases/CamroseAnn2(20_8_2010_15_29_221).pdf), date de la dernière consultation : le 23 mai 2012.

<sup>35</sup> *Ibid*.

<sup>36</sup> Conformément à la page 5 de la lettre d'intention conclue entre ENRC et Silvertide Global Limited, Zanette Limited et Cerida Global Limited, datée du 14 juin 2010, dont Global Witness a obtenu un exemplaire. Sur les 400 millions de dollars de prêt, 150 millions devaient en fait servir à rembourser Vipar Investments Limited, dont la filiale a été décrite en page 4 des statuts de la société Camrose comme étant Africa Management Limited. Une filiale d'Africa Management Limited, African Global Capital (SA), indique que son adresse est 54 Melville Road, The Reserve, Illovo, 2196 (à Johannesburg) (comme celle figurant au rapport annuel du 18 septembre 2010 relatif à Africa Management (UK) Limited) ; - la même adresse que celle indiquée pour les administrateurs de Caprikat (page 41 de l'accord de partage de production de mai 2010), l'une des deux sociétés immatriculées dans les îles Vierges britanniques qui se sont vu octroyer des parts dans des blocs pétroliers situés dans le lac Albert. Les signataires de Caprikat Limited et Foxwhelp Limited étaient le neveu et l'avocat du Président sud-africain Jacob Zuma.

<sup>37</sup> Voir Eurasian Natural Resources Corporation PLC, « Statement regarding possible legal action against Eurasian Natural Resources Corporation », 9 septembre 2010 ([http://www.enrc.com/Documents/PressReleases/09Sept\\_PossLegalAct\(9\\_9\\_2010\\_12\\_12\\_965\).pdf](http://www.enrc.com/Documents/PressReleases/09Sept_PossLegalAct(9_9_2010_12_12_965).pdf), date de la dernière consultation : le 7 juin 2010).

<sup>38</sup> Thomson Reuters Streetevents: Edited Transcript, Enrc.L - Eurasian Natural Resources Corp Plc Agreement Signed With First Quantum Minerals Ltd. Conference Call, Event Date/Time: January 05, 2012 / 1:15pm GMT: Liam Fitzpatrick – Credit Suisse : « Je pense que la plupart de mes questions ont reçu une réponse. Je voulais juste vérifier sur le plan financier, vu les 50 % de participation que vous détenez dans Camrose. Cela va être entièrement financé par ENRC et non pas par des fonds conjoints provenant de Camrose ou n'importe quelle... ? » Felix Vulis : « C'est bien cela. »

<sup>39</sup> Dans le cadre de l'acquisition de Camrose par ENRC, Cerida a vendu 3 130 de ses 16 000 actions Camrose, Silvertide la totalité de ses 8 000 actions Camrose et Zanette la totalité de ses 2 000 actions Camrose. Restaient donc entre les mains de Cerida 12 870 actions, soit 34,65 % de Kolwezi (49,5 % de 70 %). Cette information figure dans le document « Agreement for the sale and acquisition of 50.5% of the

issued share capital of Camrose Resources Ltd. », à la page 35. Un exemplaire non signé de cet accord – entre Cerida Global Limited, Silvertide Global Limited, Zanette Limited et ENRC Congo BV – a pu être consulté par Global Witness.

<sup>40</sup> Il est intéressant de noter que ces intérêts cachés et Dan Gertler obtiendront une part plus importante des revenus de production (34,65 %) que l'État congolais n'en dégagera de ses 30 % (100 % moins 70 %) de participation dans Kolwezi.

<sup>41</sup> Le récit par First Quantum de cet événement a été détaillé dans une déclaration datée du 24 mai 2010 qui peut être téléchargée à l'adresse <http://www.first-quantum.com/Media-Centre/Press-Releases/Press-Release-Details/2010/First-Quantum-Provides-Update-on-Sodimico-Proceedings-Conference-Call-on-Monday-mai-24-2010/default.aspx> (date de la dernière consultation : le 11 juin 2012).

<sup>42</sup> Statuts de la société Fortune Ahead Limited, datés du 13 mai 2010, obtenus par Global Witness.

<sup>43</sup> Voir la page 19 du contrat passé entre la Gécamines et Fortune Ahead Limited, disponible à l'adresse [http://mines-rcd.cd/fr/documents/Contrat\\_convention\\_sodifor.pdf](http://mines-rcd.cd/fr/documents/Contrat_convention_sodifor.pdf).

<sup>44</sup> Accord de cession de parts disponible à l'adresse : [http://mines-rcd.cd/fr/documents/accord\\_cession\\_parts\\_sodimico\\_sandro\\_garetto.pdf](http://mines-rcd.cd/fr/documents/accord_cession_parts_sodimico_sandro_garetto.pdf). Accord sur le prix d'achat disponible à l'adresse : [http://mines-rcd.cd/fr/documents/accord\\_prix\\_achat\\_sodimico\\_sandro\\_garetto.pdf](http://mines-rcd.cd/fr/documents/accord_prix_achat_sodimico_sandro_garetto.pdf).

<sup>45</sup> D'après un article publié par Bloomberg le 17 août 2011, Oriel Securities a valorisé Frontier, en septembre 2010, à 1,4 milliard de dollars et Lonshi à 250 millions de dollars (Congoese State Miner Sells Stake in Former First Quantum Mines). Un rapport publié en juillet 2010 par Numis valorisait 100 % de Lonshi à 392 millions de dollars et 95 % de Frontier à 1,568 milliard de dollars. En outre, d'après deux autres évaluations des institutions financières de réputation internationale, obtenues par Global Witness sous condition de préserver l'anonymat, ont estimé que 95 % de Frontier correspondaient à 1,01 milliard de dollars et 1,851 milliard de dollars.

<sup>46</sup> Biko Invest Corp et Rowny Assets Limited ont été décrites comme étant des « entités associées à Dan Gertler » dans le prospectus d'introduction en bourse de Glencore de mai 2011. Voir page 70 du prospectus d'introduction en bourse de Glencore. L'agent agréé de ces sociétés ainsi que de Sandro Resources Limited et de Garetto Holdings Limited est Trident Trust Company (BVI) Ltd, comme l'indiquent des registres d'entreprise. Trident Trust Company (BVI) Ltd n'est que l'un des quelque 120 agents agréés dans les îles Vierges britanniques.

<sup>47</sup> Contrats disponibles aux adresses [http://www.gecamines.cd/files/contrat\\_cession\\_parts\\_sociales\\_biko.pdf](http://www.gecamines.cd/files/contrat_cession_parts_sociales_biko.pdf),

[http://www.gecamines.cd/files/contrat\\_cession\\_parts\\_sociales\\_rowny.pdf](http://www.gecamines.cd/files/contrat_cession_parts_sociales_rowny.pdf) et [http://mines-rcd.cd/fr/documents/accord\\_cession\\_parts\\_sodimico\\_sandro\\_garetto.pdf](http://mines-rcd.cd/fr/documents/accord_cession_parts_sodimico_sandro_garetto.pdf). Les contrats étaient tous datés du 28 mars 2011.

<sup>48</sup> Ces détails peuvent être consultés sur le site Internet suivant : <http://www.enrc.com/PageFiles/5637/05-01-12%20Announcement%20-%20Agreement%20signed%20with%20First%20Quantum%20Minerals%20Ltd.pdf>

<sup>49</sup> Voir Dow Jones Newswires : « 2nd UPDATE: ENRC Settles Congo Dispute With \$1.25 Billion Deal », 5 janvier 2012. L'article précise : « ENRC est en pourparlers avec la société Fortune Ahead Ltd de Hong Kong, propriétaire de la licence minière de Frontier, afin d'obtenir ces droits miniers, a ajouté Vulis. »

<sup>50</sup> Lors d'une téléconférence organisée le 5 janvier 2012, M. Vulis a déclaré : « Concernant Frontier, nous envisageons qu'ENRC acquière 100 % de l'usine de transformation de Frontier ainsi que la mine de Lonshi. Comme vous le savez, la licence, la licence minière pour ce bien, appartient à une société basée à Hong Kong et donc, en fait, ce que j'ai dit dans ma présentation, qu'en fait en concluant cette transaction spécifique, cela nous permettra juste de discuter de cas de figure potentiels avec le titulaire de la licence de cet actif spécifique. » Voir Thomson Reuters Streetevents, Edited Transcript, Enrc.L - Eurasian Natural Resources Corp Plc Agreement Signed With First Quantum Minerals Ltd. Conference Call, Event Date/Time: January 05, 2012 / 1:15pm GMT, page 2.

<sup>51</sup> Dans son rapport daté du 31 janvier 2012 sur la production d'ENRC au 4<sup>ème</sup> trimestre 2011, la Deutsche Bank précise : « Nous partons de l'hypothèse qu'ENRC achète la licence minière Frontier et détient Frontier à 100 %. Nous avons présumé un coût d'acquisition total de 300 millions de dollars. » Cela suggère que la Deutsche Bank s'attend à ce qu'ENRC parvienne à un accord concernant la licence minière Frontier avec Sandro Resources Limited et Garetto Holdings Limited. Ce rapport est significatif car la Deutsche Bank est courtier d'entreprise pour ENRC (voir <http://www.enrc.com/en-GB/Investors/Advisors/>), date de la dernière consultation : le 6 juin 2012.

<sup>52</sup> L'accord du 5 janvier 2012, d'une valeur de 1,25 milliard de dollars, conclu entre ENRC et First Quantum, a procuré à ENRC les droits d'acquiescer les actifs résiduels de First Quantum et de régler toutes les différences légaux concernant ses opérations en République démocratique du Congo. En vertu des modalités de la transaction, ENRC a acquis, à quelques rares exceptions près, l'intégralité des actifs et des biens de FQM, qu'ils se situent physiquement en RDC ou qu'ils concernent des opérations précédemment prises en charge par FQM et ses filiales en RDC, à travers l'acquisition des entités suivantes : a) Kolwezi Investments Limited et sa filiale Congo Mineral Developments Limited (actionnaire à 65 % de KMT – en liquidation –, l'ancienne société chargée de développer le projet de traitement des rejets miniers de Kolwezi) ; b) Frontier SPRL (l'ancien propriétaire / exploitant de la mine Frontier) ; c) la Compagnie Minière de Sakania SPRL (l'ancien propriétaire / exploitant de la mine Lonshi) ; et d) Roan Prospecting & Mining SPRL (détenteur de certains actifs relatifs au projet de Kolwezi).

Voire <http://www.enrc.com/PageFiles/5637/05-01-12%20Announcement%20-%20Agreement%20signed%20with%20First%20Quantum%20Minerals%20Ltd.pdf> (date de la dernière consultation : le 29 mai 2012).

<sup>53</sup> Voir la page 11 du rapport annuel et des états financiers 2011 d'ENRC

([http://www.enrc.com/PageFiles/197/ENRC\\_ARA%202011\\_Final.pdf](http://www.enrc.com/PageFiles/197/ENRC_ARA%202011_Final.pdf), date de la dernière consultation : le 6 juin 2012).

<sup>54</sup> Dans le registre minier du Congo, l'adresse de Dezita est donnée comme étant : BLD du 30 juin, galerie centenaire 2b4, Kinshasa/Gombe. Le registre minier peut être consulté à l'adresse : <http://www.congomines.org/wp-content/uploads/2011/11/CAMI-2011-Liste-Titulaires-Incl-Adresses.pdf>. Lors d'un accord passé entre Africo Resources Limited et la Congolaise des Mines et Développement (Comide SPRL) le 17 avril 2008, que Global Witness a pu consulter, l'adresse de la Comide figurant dans la section « Avis » du contrat (article 13) est : Adresse : c/o Bld. du 30 juin, Galeries du Centenaire 2B4, Gombe, Kinshasa République démocratique du Congo, fax : +243- 243-8130-13831, Attention : Pieter Deboutte. Dans les registres des îles Vierges britanniques de Tremalt, une autre société associée à M. Gertler, l'adresse est donnée comme étant : Mr. Pieter Deboutte, Gal Du Centenaire 2B4, Bd du 30 Juin, Gombe, Kinshasa, République Démocratique Du Congo.

<sup>55</sup> Voir « Gertler-linked fund RP EMF opposes Camec move on Katanga », Metal Bulletin, 12 juillet 2007, <http://www.metalbulletin.com/Article/1686867/Search/Gertler-linked-fund-RP-EMF-opposes-Camec-move-on.html?PageId=196010&Keywords=opposes+Camec+move+on+Katanga&OrderType=1> (date de la dernière consultation : le 6 juin 2012).

Au départ, Katanga Mining Limited a été constituée après que la compagnie privée Kinross-Forrest avait obtenu 75 % de la mine de Kamoto, prenant alors le nom de Katanga Mining Limited en 2005 au terme d'une fusion inversée (« reverse merger », qui consiste en la reprise d'une entreprise par une entreprise de plus petite taille). En 2008, Katanga Mining Limited a fusionné avec Nikanor, la société holding de GEC, qui avait obtenu une participation dans la mine KOV en 2005. À l'époque, Dan Gertler était l'un des principaux actionnaires de GEC. Les acquisitions de Kinross-Forrest et de GEC avaient été vivement critiquées dans un mémo de la Banque mondiale de septembre 2005 (voir Financial Times, 3 janvier 2007, Transparency Fears Lead to Review of Congo Contracts, <http://www.ft.com/cms/s/0/c918d3a2-9a8a-11db-bbd2-0000779e2340.html#axzz1ru7A9HKx>). Le mémo – dont Global Witness a obtenu une copie – précisait que la Gécamines n'avait pas effectué d'évaluations approfondies des actifs, que la négociation des contrats s'était faite « en l'absence totale de transparence » et que la dimension des actifs dépassait « les normes relatives à une utilisation rationnelle et maximale des actifs miniers ». La Banque mondiale a également mis en doute la compétence technique des entreprises qui s'étaient vu confier les actifs.

<sup>56</sup> La CAMEC a affirmé dans une déclaration publique le 31 août 2007 que son offre visant Katanga Mining Limited avait été spécifiquement perturbée par les pouvoirs publics congolais à cause de l'abrogation de sa licence. Voir « Central African Mining & Exploration Company Plc: Update regarding mining permit » (<http://www.investegate.co.uk/article.aspx?id=200708311045020770D>, date de la dernière consultation : le 6 juin 2012). La déclaration précise : « Comme l'a déclaré la CAMEC dans sa précédente annonce, elle estime que ces démarches sont clairement programmées pour engendrer des répercussions sur l'offre de la CAMEC relative à Katanga Mining Limited ('Katanga') (annoncée hier) et la manière dont elles ont été traitées est extrêmement irrégulière. La CAMEC pense que cette démarche est motivée par des forces commerciales en RDC qui s'opposent à la proposition d'acquisition de Katanga par la CAMEC. » Voir « CAMEC plunges as mining licence is revoked », *The Independent*, 31 août 2007 (<http://www.independent.co.uk/news/business/news/comec-plunges-as-mining-licence-is-revoked-463661.html>, date de la dernière consultation : le 23 mai 2012), qui donne des détails sur certains des problèmes rencontrés par la CAMEC après qu'elle ait déposé son offre relative à Katanga Mining Limited. Ces problèmes ont été résolus lorsque la CAMEC a convenu de céder aux pressions exercées par Dan Gertler visant une fusion avec une société contrôlée par celui-ci. Voir Reuters, « UPDATE 2-CAMEC shares soar after agrees Congo joint venture », 7 novembre 2007 (<http://uk.reuters.com/article/2007/11/07/comec-jv-idUKL0771390120071107>, date de la dernière consultation : le 6 juin 2012).

<sup>57</sup> Voir <http://www.independent.co.uk/news/business/news/comec-plunges-as-mining-licence-is-revoked-463661.html> (date de la dernière consultation : le 6 juin 2012).

<sup>58</sup> Voir <http://www.independent.co.uk/news/business/news/comec-plunges-as-mining-licence-is-revoked-463661.html>. Voir également la déclaration de la CAMEC du 5 septembre 2007, « Camec Withdraws Offer for Katanga » (<http://www.investegate.co.uk/article.aspx?id=200709051428343548D>, date de la dernière consultation : le 6 juin 2012).

<sup>59</sup> Voir la communication d'informations du 3 juillet 2006 de Nikanor à l'Alternative Investment Market, disponible sur : <http://www.investegate.co.uk/Article.aspx?id=200607031800376051F> (date de la dernière consultation : le 23 mai 2012).

<sup>60</sup> Voir l'article publié le 6 novembre 2007 sur [www.Globeandmail.com](http://www.Globeandmail.com), « Katanga, Nikanor to create African mining giant ». Voir également la déclaration publique de Katanga Mining Limited : « Recommended Merger of Katanga and Nikanor to Create a Leading African Copper and Cobalt Company », 6 novembre 2007 (<http://www.marketwire.com/press-release/Recommended-Merger-Katanga-Nikanor-Create-Leading-African-Copper-Cobalt-Company-Full-789332.htm>, date de la dernière consultation : le 6 juin 2012).

<sup>61</sup> Voir la déclaration publique de la CAMEC datée du 7 novembre 2007, « CAMEC signs MOU to create new DRC Joint Venture Company » (<http://www.investegate.co.uk/article.aspx?id=200709051428343548D>, date de la dernière consultation : le 6 juin 2012).

<sup>62</sup> Comme cela a été signalé le 7 février 2008 dans la communication d'informations de la CAMEC intitulée « DRC Update », qui peut être téléchargée à l'adresse <http://www.investegate.co.uk/ArticlePrint.aspx?id=200802070729074872N>. Voir également le communiqué de la CAMEC du 7 mai 2008, « Circular re DRC Joint Venture Acquisition and Trading Update » ([http://www.bloomberg.com/apps/news?pid=conewsstory&refer=conews&tkr=CFM:LN&sid=az\\_IENrBj\\_E](http://www.bloomberg.com/apps/news?pid=conewsstory&refer=conews&tkr=CFM:LN&sid=az_IENrBj_E), date de la dernière consultation : le 6 juin 2012).

<sup>63</sup> Voir le communiqué de la CAMEC du 4 mars 2008, « Central Afr. Min&Exp DRC Update » et la déclaration qui s'en est suivie le 10 mars 2008 (les deux documents s'intitulent « DRC Update »). Voir le communiqué du 4 mars 2008 à l'adresse <http://www.investegate.co.uk/Article.aspx?id=200803040908552866P> (date de la dernière consultation : le 6 juin 2012). Voir le communiqué du 10 mars 2008 à l'adresse <http://www.investegate.co.uk/Article.aspx?id=200803101030017150P> (date de la dernière consultation : le 6 juin 2012).

<sup>64</sup> Dans le cadre de ses obligations en tant que société cotée à l'Alternative Investment Market de Londres, la CAMEC a été contrainte de divulguer l'identité des actionnaires qui conservaient plus de 3 % de la société.

<sup>65</sup> Voir le communiqué du 5 juin 2008, <http://www.investegate.co.uk/ArticlePrint.aspx?id=200806051811021190W>.

<sup>66</sup> Deux des sociétés qui reçoivent des actions de la CAMEC, Gladioli International Group Limited et Delena International Limited, sont immatriculées dans les îles Vierges britanniques. Elles sont toutes les deux citées dans un communiqué de presse de la CAMEC daté du 21 septembre 2009 comme ayant appartenu au moins en partie à Ashdale Settlement, une fiducie associée à Dan Gertler. (Voir le communiqué de la CAMEC du 21 septembre 2009 CAMEC, <http://www.investegate.co.uk/article.aspx?id=200909211748194232Z>.) Gladioli International Group Limited n'aurait pas pu être actionnaire de Prairie International avant l'annonce de la transaction avec la CAMEC en novembre 2007 étant donné qu'elle n'a été immatriculée que le 30 janvier 2008. Delena International Limited a été immatriculée la veille du jour où la CAMEC a annoncé qu'elle avait résolu ses problèmes avec le gouvernement congolais – le 3 mars 2008. Global Witness n'a pas pu obtenir de données sur Padbury Holdings Limited.

<sup>67</sup> Voir le communiqué d'ENRC daté du 18 septembre 2009, « Recommended cash offer by Eurasian Natural Resources Corporation PLC ("ENRC" or "the Group") for Central African Mining & Exploration Company PLC ("CAMEC") » (<http://www.enrc.com/PageFiles/5145/18-09-09%20Recommended%20Cash%20Offer%20for%20CAMEC.pdf>, date de la dernière consultation : le 6 juin 2012).

<sup>68</sup> Voir le communiqué de la CAMEC daté du 21 septembre 2009 (<http://www.investegate.co.uk/article.aspx?id=200909211748194232Z>, date de la dernière consultation : le 6 juin 2012). Dans un avis publié en 2010 par Katanga Mining Limited concernant une assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires, Ashdale Settlement figure en tant qu'actionnaire à 13,8 % de Katanga Mining Limited, aux côtés de Glencore qui détient 74,4 % des actions. Comme nous l'avons vu ci-dessus, M. Gertler détient des intérêts considérables dans Katanga Mining Limited. Ashdale Settlement est également gérée par Line Trust Corporation, le cabinet juridique basé à Gibraltar qui s'occupe de nombre des entités *offshore* associées à M. Gertler.

<sup>69</sup> Voir le communiqué d'ENRC daté du 18 septembre 2009, « Recommended cash offer by Eurasian Natural Resources Corporation PLC ("ENRC" or "the Group") for Central African Mining & Exploration Company PLC ("CAMEC") » (<http://www.enrc.com/PageFiles/5145/18-09-09%20Recommended%20Cash%20Offer%20for%20CAMEC.pdf>, date de la dernière consultation : le 6 juin 2012).

<sup>70</sup> Des détails figurent en page 3 du contrat de vente d'actions conclu le 10 octobre 2008 entre Kara Enterprises Limited et la CAMEC. Dans le cadre de la contrepartie offerte par la CAMEC pour acquérir 50 % de SMKK, elle a transféré 230 978 260 actions vers Kara Enterprises Limited. Ce chiffre dépasse de 29 874 844 le nombre d'actions attribuées à Kara Enterprises Limited, à savoir 201 103 416, dans l'offre d'ENRC relative à la CAMEC, ou le nombre exact d'actions octroyées à Autumn Breeze Global Limited.

<sup>71</sup> Dans le cadre d'un contrat d'achat d'actions signé le 10 octobre 2008 entre Kara Enterprises Limited et la CAMEC, Dino Chincotta a signé pour Kara Enterprises Limited en sa capacité d'administrateur. De même, dans un amendement apporté le 25 avril 2008 à une convention de souscription entre Camrose et Africo Resources Limited, Dino Chincotta a signé en tant qu'administrateur de Camrose. Global Witness a consulté des copies de ces deux documents.

*Exclusion de responsabilité : la version française est une traduction du document original en anglais.*

*Cette traduction ne peut être utilisée qu'à titre de référence. En cas de divergence entre la version française et la version originale anglaise, la version anglaise fait foi. Global Witness décline toute*



---

*responsabilité en cas de dommage ou préjudice causé par des erreurs, des imprécisions ou des incompréhensions de traduction.*